



Saint Sulpice le Dunois

Magazine

semestriel d'informations municipales

Janvier
2016

n° 53



Le mot du maire.....	3
L'agenda des élus	4
Les dossiers du conseil.....	5 à 8
Affaires patrimoniales	9
Bibliothèque communale	10
Concours communal de fleurissement.....	10 à 11
Stage de formation vocale	12
Chorale Vocalise	12
Jazz à la Sout'.....	12
C.C.A.S. - colis de Noël	13
Du côté de l'école	14 à 16
Pays Ouest Creuse	17
Infos pêle - mêle	18 à 19
Elections régionales.....	20
Le devoir de mémoire.....	21
Communauté de communes du Pays Dunois.....	22 à 23
Infos éco.:	24
Comité des Fêtes.....	25
Dynamy Club.....	26
Un après-midi récréatif.....	26
Société de pêche	27
Club de l'Amitié	27
ACCA.....	28 à 29
Le Général de Laveaucoupet.....	30 à 33
Bienvenue Nathalie et Patricia et à votre service	34
État civil 2015.....	34
Santé - Urgences	35
Mots croisés (Claude Barcat)	35
La mairie à votre service et Informations légales	36



*Gérard Delafont,
Maire de Saint Sulpice le Dunois
et le Conseil Municipal
ont le plaisir de vous inviter à la
présentation des voeux du Nouvel An
le vendredi 15 janvier 2016 à 18h.30
Salle polyvalente*

Le Mot du Maire

L'année 2015, qui s'achève s'est ouverte sur le massacre de 17 personnes à Charlie Hebdo et à l'Hyper casher les 7, 8 et 9 janvier. Elle se referme le 13 novembre sur ceux du Bataclan et des bistrot de Charonne avec 130 personnes qui y trouvèrent la mort, des centaines de blessés et toute une population traumatisée par l'horreur répétitive.

Ayons une pensée pour les familles durement éprouvées et pour cette jeunesse fauchée dans les lieux symboles de notre culture et de notre façon de vivre.

Saluons l'exemplarité de l'action de nos services de sécurité et d'intervention ainsi que des équipes de secours et des services de santé.

Face à la barbarie, nous devons exprimer notre volonté de vivre dans un pays libre, égalitaire, républicain, démocratique et laïque. Les principes sur lesquels notre monde s'est construit, la liberté, l'égalité, la fraternité nous devons les défendre et lutter pour s'opposer aux aliénés terroristes. Et nous devons accepter que nos libertés publiques puissent être limitées, temporairement, par l'application de l'Etat d'urgence afin de juguler la folie meurtrière et suicidaire.

Il nous faut aussi nous interroger sur ce que nous n'avons pas su faire pour contrer la pulsion de mort, cela reste un réel défi pour notre société. . .

2016 est proche et il nous faut trouver le courage de l'espoir, reconquérir notre désir de vivre en famille et dans la cité, en un mot vivre en citoyen concerné pour garder la maîtrise de notre destin et celui de nos enfants.

Je vous invite à la lecture de notre magazine municipal et à prendre connaissance de notre activité communale et notamment celles du conseil municipal et des associations communales.

Au nom du Conseil Municipal,
je vous souhaite une belle et heureuse année 2016
et vous présente mes meilleurs voeux pour vous et vos proches.

Le 28 décembre 2015 - Gérard Delafont



L'agenda des élus

JUILLET :

- 15 - Assemblée générale à la maison de l'emploi et de la formation bassin ouest Creuse (MEFBOC)
- 16 - Rencontre avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) à La Souterraine

AOUT :

- 01 - Mariage Renaud - deleu
- 04 - Conseil municipal
- 05- Visite du centre de ressources à Dun le Palestel de Monsieur le Préfet
- 07- Projet aménagement La Barde
- Inauguration expo 70^{ème} anniversaire Armistice 1945 à Dun, salle Apollo
- 10 - Cérémonie sapeurs-pompiers à Maison Feyne
- 15 - Fête à Saint-Sulpice le Dunois
- 19 - Réunion avec le syndicat des énergies de la Creuse (SDEC) pour le projet de rénovation énergétique Mairie Ecole cantine
 - Conférence changement climatique à Dun
- 22 - Parrainage républicain Ilyana Picaud
 - Comice Agricole

SEPTEMBRE :

- 01 - Rentrée scolaire
 - Commission plan paysage Pays Ouest Creuse
- 02 - Rencontre avec le Préfet
- 03 - Rencontre avec la région pour le projet "tiers lieu" au centre de ressources à Dun
- 04 - Rencontre avec le Président du Pays Sud Creusois à Bourgneuf
- 05 - Parrainage républicain Rafael Martins
 - Mariage Guignat - Chouc
- 08 - Commission administrative révision liste électorale
- 14 - Commission départementale coopération intercommunale (CDCI) à Guéret
 - Salon « saveurs d'ici et d'ailleurs » à Dun
- 15 - Commission mutualisation Comcom à Dun
- 16 - Portes ouvertes centre d'animation à Dun
- 17 - Rencontre avec la DRAC à Limoges
 - Installation comité unique de concertation du groupe animation local : Pays Sud et Pays Ouest Creusois à Bourgneuf
- 18 - Commission personnel communal
- 21 - Commission présélection animateurs culturel et numérique Pays Ouest – La Souterraine
- 22 - Bureau centre d'animation à Dun
- 23 - Conseil d'administration MEFBOC
- 25 - Atelier plan paysage
- 28 - Entretiens pour recrutement secrétaire de mairie
- 29 - Réunion de travail sur les fiches action du programme leader à La Souterraine
 - Comité unique de concertation GAL SOCLE à Bourgneuf
- 30 – Comité de pilotage contrat enfance jeunesse Pays Dunois à Dun

OCTOBRE :

- 02 - CDCI à Guéret
- 03 - Concert chorale Eglise
- 05 - Pays Ouest Creuse : entretien animateur culturel

- Commission administrative liste électorale
- Réunion d'information sur les activités périscolaires à Guéret
- 07 - Réunion enseignements–personnel municipal sur le thème "tri et diminution du gaspillage".
- 08 - Réunion des communes par ERDF salle polyvalente
 - Conseil communautaire
- 09 - Atelier plan paysage Lisières
- 12 - CDCI à Guéret
 - Conseil communautaire
- 16 - Semaine du goût à l'école de St Sulpice pour tout le RPI - dégustation de soupes
- 17 - Réunion Maire Adjoint
- 20 - Entretiens pour emploi intercommunal à La Celle-Dunoise
- 23 - Rencontre avec le président de l'ADRT (Tourisme) à Guéret
- 27 - Information SDEC sur le marché électricité à Guéret
- 28 - Conseil d'administration du centre d'animation Dun
- 30 - Concert Jazz à la Sout' Salle polyvalente

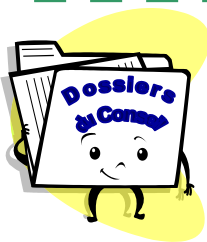
NOVEMBRE :

- 02 - Commission tourisme Pays Dunois à Chambon Sainte Croix
- 03 - Comité de pilotage parc d'activités de Chabanne
- 04 - Projet rénovation énergétique avec SDEC et cabinet Larbre
- 05 - Réunion maison de services au public centre d'animation à Dun
- 10 - Conseil municipal
- 11 - Cérémonie commémoration Armistice 1918 à Chabanne et au monument aux morts
- 12 - Réunion avec l'inspecteur jeunesse et sports au centre d'animation – Dun
- 13 - Réunion éducation nationale sur le protocole triennal d'offre scolaire à Sainte-Feyre
- 20 - Réunion sur la maison de services au public à la Préfecture à Guéret
- Réunion à l'initiative du Préfet concernant le plan d'urgence à Sainte-Feyre
- 23 - Réunion groupement de commandes communes Pays Dunois
- Assemblée générale Chambre d'Agriculture
 - Conseil communautaire de la comcom
- 25 - Assemblée générale du bureau information jeunesse départemental
 - Réunion Maire Adjoint
- 28 - Commission administrative révision liste électorale

DECEMBRE :

- 01 - Visite locaux communaux par le Cabinet Alvarez recherche d'amiante
- 02 - Révision centre d'animation pour projet centre social et tiers lieu
- 03 - Visite bureau de contrôle APAVE des locaux devant faire l'objet de travaux
- 05 - Marché de Noël à la salle polyvalente
 - Mariage Jonard - Gisle
- 06 - Tenue du bureau de vote élections régionales
- 07 - Rencontre avec le Maire de La Celle Dunoise : recrutement agent intercommunal
- 08 - Commission des finances comcom à Dun
- 09 - Réunion centre de loisirs et communes pour bilan des activités périscolaires

- 11 - Commissaire aux comptes pour centre d'animation du Pays Dunois
 - Caisse d'allocations familiales à Guéret
- 13 - Tenue du bureau de vote élections régionales
- 14 - Spectacle et repas de Noël à Saint Sulpice pour le R.P.I.
 - Réunion de formation des élus sur les entretiens d'évaluation du personnel communal - Centre de Gestion Guéret
 - Conseil communautaire de la comcom
- 15 - Réunion du bureau du centre d'animation
 - Conseil syndical Pays Ouest Creuse à Saint Agnant de Versillat
- 18 - Signature conventions maison de services au public à la Préfecture de Guéret
- 21 - Conseil municipal



Programme de travaux de rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux

Suite à la délibération relative à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage au SDEC, le cabinet d'étude LARBRE retenu pour la conduite de la maîtrise d'œuvre de l'opération a établi un avant-projet sommaire avec un coût prévisionnel du programme de 366.725 €HT, 440.070 €TTC.

Deux corps de bâtiments sont concernés et il est souhaitable que les travaux se réalisent en 2016 notamment en raison de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) déposé en Préfecture.

Suivant l'affectation du bâtiment les taux d'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 sont différents.

L'aide de la Région, qui gère le fonds européen de développement régional, a également été sollicitée, elle ne s'applique que sur la part des dépenses de travaux relatifs à la maîtrise de l'énergie (soit 57.650 €HT pour l'école et 32.000€HT pour la mairie).

Pour la salle polyvalente, une réflexion avec le bureau d'études Larbre ingénierie a permis de faire évoluer le projet notamment la rectification de l'emplacement du WC (un état des lieux a été effectué par les services techniques de la DDT) et sans démolitions.

Pour le corps de bâtiments mairie-école-cantine-logement, une réflexion avec le maître d'œuvre a aussi permis de faire évoluer le projet et notamment par l'isolation du logement de l'école par l'extérieur. Et, des études complémentaires ont été également programmées (amiante, étude de sol et relevés topographiques).

Le conseil municipal a approuvé :

➤ le 4 août 2015, le projet en sa phase APS et le plan de financement par douze voix pour, deux abstentions, une opposition pour le projet de rénovation thermique du bâtiment mairie-école-cantine-logement et mise aux normes de l'accessibilité à l'école

➤ le 21 décembre 2015, le projet en sa phase APD et le plan de financement par treize voix pour et une abstention pour les deux corps.

Ce plan de financement prévoit en recettes 80 % du montant hors taxes de l'opération. Il en ressort un autofinancement de 82 062.00 € qui pourra être couvert soit par des fonds propres soit par l'emprunt.



Droits de préférence et de préemption en matière de ventes de petites parcelles forestières

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a créé des nouveaux droits de préférence et de préemption en matière de ventes de petites parcelles forestières. En cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature bois et forêts et d'une superficie de moins de quatre hectares, la commune bénéficie d'un droit de préférence sauf dans neuf cas d'exceptions prévus à l'article L331-21 du code forestier. La commune bénéficie d'un délai de deux mois pour réaliser la vente à compter de la réception de la déclaration de préférence au-delà duquel le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur.

Le conseil n'a pas souhaité que la commune oppose des droits de préférence et de préemption pour les parcelles boisées vendues en 2015.



Affectation du F.D.A.E.C. 2015

La subvention départementale au titre du F.D.A.E.C. 2015, d'un montant de 5.300,00 euros est affectée aux travaux prévus sur la voirie et les chemins ruraux communaux dont la compétence a été déléguée à EVOLIS 23, à qui il reviendra de monter le dossier correspondant et de le soumettre à délibération du conseil syndical.



RECAPITULATIF du FINANCEMENT de l'OPERATION

DETR

Coût HT	Subvention sollicitée	Pourcentage
198 450.48	119 070.28	60.00% École - cantine - chaudière
61 825.48	30 912.74	50.00% Mairie
44 576.00	15 601.60	35.00% Logement
72 580.00	36 290.00	50.00% Salle polyvalente
377 431.96	201 874.62	

COMCOM - SDEC

49 860.00

REGION/ FEDER

44 825.00

Coût total TTC

452 918.35

Subventions attendues

296 559.62

FCTVA en n+2

74 296.73

Auto-financement de l'opération

82 062.00





Départ en retraite de l'agent sur le poste de secrétaire de mairie – modalités du remplacement –

L'agent de catégorie A en fonction sur le poste de secrétaire de mairie à temps complet a demandé sa radiation des cadres pour départ à la retraite au 1^{er} février 2016. Monsieur le maire rappelle que dans une commune de moins de 2000 habitants, le poste de secrétaire de mairie doit être pourvu par un agent ayant au moins un grade d'avancement c'est-à-dire à partir du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, jusqu'au grade d'attaché..

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide la suppression au 1^{er} février 2016 du poste d'attaché territorial faisant fonction de secrétaire de mairie et la création au 1^{er} novembre 2015 d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe ou principal à temps complet pour exercer cette fonction.



Après avoir été promue au grade d'adjoint administratif principal Magali Grenier a été nommée à temps complet sur le poste de secrétaire de mairie

Le conseil municipal à l'unanimité, considérant les conditions de création et notamment le fait que la pérennité et la quotité de temps de travail de ces deux postes sont aléatoires car soumises à la possibilité de suppression de classe au sein du RPI des écoles par les autorités académiques, refuse de modifier les conditions d'emploi de ces postes.

Pour mémoire, la commune de Saint-Sulpice-le-Dunois a en charge la gestion des cantines des écoles du RPI La-Celle-Dunoise et Saint-Sulpice-le-Dunois; la commune de La-Celle-Dunoise participe par moitié au déficit annuel du service (fonctionnement, salaires et charges)



Avancement de grade d'un agent titulaire TNC

Monsieur le maire informe le conseil de ce que l'adjoint administratif de 1^{ère} classe, titulaire sur un temps non complet 16,82/35^{ème}, peut être promu sur un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2015.

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de créer ce poste pour permettre l'avancement de grade de l'agent au 1^{er} novembre 2015.



Demande d'un agent en CDI pour être titularisé

Un agent employé sur un poste permanent sous contrat d'adjoint technique 17,50^{ème} souhaite la transformation en poste de titulaire pour bénéficier des avantages de ce statut. L'agent est en fonction depuis le 1^{er} septembre 2006.

Deux postes de non titulaires sur un emploi permanent ont été créés par délibération du conseil municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois du 12 juillet 1999 pour pourvoir aux fonctions de cantinières au sein des écoles du RPI.

Ces emplois sont en conformité avec la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale selon lequel les communes de moins de 1000 habitants peuvent recruter des agents non titulaires pour pourvoir des emplois permanents à temps non complet pour lesquels la durée du travail n'excède pas la moitié de celle des agents publics à temps complet.

Il est précisé que la rémunération de ces agents est établie en référence à un échelon de l'échelle 3 de la fonction publique et que cet échelon a récemment été revalorisé compte tenu de l'ancienneté d'activité des agents.

Demandes de subventions du collège Benjamin Bord



Le conseil municipal à l'unanimité attribue, sous condition que le collège confirme que cette somme bénéficiera aux familles, une subvention de :

- 50,00 euros par élève, soit 150,00 euros, pour le voyage d'échange scolaire en Allemagne auquel trois élèves résidant sur Saint-Sulpice-le-Dunois ont participé au cours de l'année scolaire 2014/2015,
- 50,00 euros par élève, soit 250,00 euros, pour le voyage scolaire en Angleterre du 4 au 9 octobre 2015.



Marché pour la fourniture d'électricité

Monsieur le maire a informé le conseil que suite à la délibération 140902.03 relative à l'adhésion de la Commune au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique, le marché a été attribué à GDF-SUEZ, qui va devenir ENGIE.

Ce groupement de commande avait été accepté afin de répondre aux obligations de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite loi NOME), au 1^{er} janvier 2016.



Acquisition d'un défibrillateur

Le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un dispositif de défibrillation qui sera mis en extérieur à disposition de tous en cas de nécessité. Il sera placé en extérieur de la salle polyvalente.



Contrat d'assurance pour la couverture des risques statutaires du personnel

Ce contrat est conclu avec la CNP assurances pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de un an.



Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le conseil municipal accepte la convention à signer avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale qui confie au centre la gestion du contrat assurances pour la couverture des risques statutaires du personnel. La convention se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée de six ans.



Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif de 2016

Le maire est autorisé à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016, dans la limite des sommes prévues par la loi.



Projet de verger communal

Sur proposition du maire, un verger communal sera constitué sur la parcelle cadastrée section AM n° 261 (face au stade) avec l'aide de l'association nationale des amateurs bénévoles pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition dite "Les Croqueurs de pommes". Le conseil municipal a accepté l'adhésion à la dite association et a autorisé le maire à signer une convention afin de permettre la préservation des variétés fruitières en voie de disparition, la promotion d'autres variétés peu connues mais méritantes, d'associer les scolaires et les habitants de la commune à cette démarche, d'aider les amateurs à la constitution de leur propre verger et de les initier aux techniques de la taille, de la greffe ou de la plantation.

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Marché pour l'entretien du réseau d'eau potable



Le contrat pour l'entretien du réseau public d'alimentation en eau potable arrive à échéance le 31 décembre 2015. Une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour les marchés inférieurs à 90.000 euros. Le conseil a retenu l'offre de l'entreprise E.B.L. SOGEA SUD-OUEST HYDRAULIQUE SAS pour un montant annuel de 17.252,10 €HT et a autorisé le maire à signer le contrat de services pour une durée de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2016.



Suite cession de terrain par les riverains pour élargissement de deux chemins

Les propriétaires riverains (sauf un refus) des parcelles jouxtant de chaque côté des deux chemins ruraux (chemin de droite et chemin de gauche) sis route de Villemalard, V.C. n° 1, ont déclaré vouloir céder gratuitement du terrain en vue d'élargir ces deux chemins à 6m de large pour faciliter notamment le passage des engins des agriculteurs. Après avoir pris connaissance du chiffrage de ce projet (3 793.70 € HT, 4 552.44 € TTC), le conseil municipal donne un avis favorable à cette opération.



Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin

Après avoir pris connaissance de la demande formulée par un administré pour l'achat d'une portion d'un délaissé de chemin contigu à sa propriété à Lagemorin, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide de ne pas se prononcer pour l'instant car le bien cité ci-dessus appartient à la section de Lagemorin alors qu'en 1987 une division parcellaire a été faite par un géomètre et il ressort que la dite parcelle appartient à la commune.



AFFAIRES INTERCOMMUNALES NOTRES



Application des dispositions de la loi NOTRe relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouveaux SDCI – Avis du conseil municipal.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) à arrêter par les Préfets au plus tard le 30 mars 2016 pour une mise en œuvre achevée avant le 31 décembre 2016.

Une hypothèse de regroupement, établie par le Préfet de la Creuse sur la base de critères objectifs - notamment statistiques, cartographiques, géographiques et économiques -, a été retenue par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du 12 octobre 2015.

Le conseil municipal se prononce contre le principe de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale par trois abstentions, sept oppositions et cinq avis favorables aux périmètres proposés.

Son avis est pour consultation uniquement car seules les propositions de modification du projet de schéma adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres seront intégrées dans le projet de schéma.

Groupement de commandes pour réaliser les travaux de sectorisation et de télégestion du réseau d'eau potable

Sous la condition expresse que toutes les communes concernées y adhèrent, le conseil municipal a accepté l'adhésion au groupement de commandes.

Ce groupement, qui comprend les collectivités distributrices d'eau potable du secteur de Dun-le-Palestel, a pour but d'optimiser le coût des travaux et de minimiser les coûts de gestion pour réaliser les travaux de sectorisation et de télégestion du réseau d'eau potable. Il sera géré par le SIAEP de Saint-Sébastien – Crozant, dénommé le coordonnateur, avec une répartition des frais communs.



TARIFS POUR 2016



Le conseil municipal a voté à l'unanimité la reconduction des tarifs des services communaux aux taux de 2015.

CONCESSIONS AU CIMETIERE ET SERVICES FUNERAIRES

Concessions et renouvellement de concession

Concessions emplacements drainés 2^{ème} agrandissement et neuf

	<u>trentenaire</u>	<u>centenaire</u>
6,25 m ²	157.50 €	630.00 €
5,00 m ²	136.50 €	546.00 €
3,00 m ²	105.00 €	420.00 €

Concessions dans l'ancien cimetière drainé (1^{er} agrandissement):

	<u>trentenaire</u>	<u>centenaire</u>
le m ²	16.80 €	67.20 €

Concessions dans l'ancien cimetière non drainé :

	<u>trentenaire</u>	<u>centenaire</u>
le m ²	8.40 €	33.60 €

. Creusement de tombe

par un employé communal : 220,00 €

. Location du caveau communal

(en attente de construction d'un caveau dans le cimetière communal) :

Gratuit les six premiers mois, puis 51,00 € par mois à l'issue du sixième mois.

. Concession de case de columbarium :

nouvelle concession et renouvellement

pour quinze ans : 570,00 €

pour trente ans : 1 000,00 €

. Dispersion de cendres au jardin du souvenir :

taxe de 30,00 €

LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE ET PRET DE MATERIEL

. Location salle

aux associations communales : 42,80 €

utilisation privée : 108,50 €

utilisation commerciale : 174,00 €

caution : 200,00 €

électricité : 0,10 € / kw

. Prêt de tables: 2,15 € la table

. Prêt de chaises: 0,55 € la chaise

SERVICES PERISCOLAIRES

. Cantines scolaires du RPI

. Repas enfant régulier 2,60 €

. Repas enfant non régulier 3,12 €

. Repas adulte régulier 4,60 €

. Repas adulte non régulier 5,10 €

. Garderie

- 0,87 € garderie matin ou soir

- 1,53 € garderie matin et soir



FUITES d'EAU
(robinet, chasse d'eau, canalisation ou compteur gelé ...)



AUTRE FUITE ...!



Taxes et redevances votées par le conseil municipal

. EAU

Abonnement annuel 61,61 €

Consommation tranche de 0 à 100 m³, le m³ 0,797 €

Consommation tranche de 101 à 500 m³, le m³ 0,638 €

Consommation tranche de plus de 500 m³, le m³ .. 0,372 €

. ASSAINISSEMENT

Redevance fixe annuelle 15,30 €

Consommation tranche de 0 à 100 m³, le m³ 0,202 €

Consommation tranche de 101 à 500 m³, le m³ 0,138 €

Consommation tranche de plus de 500 m³, le m³ .. 0,074 €

Ces tarifs sont en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 6 août 2007 relatif au plafonnement de la part de la facture non proportionnelle au volume d'eau consommé qui, dans les communes rurales, doit depuis le 1^{er} janvier 2010 être égal ou inférieur à 40% hors taxes pour une consommation de 120 m³ par logement desservi :

montant de la part fixe eau = 61,61 €
montant consommation pour 120 m³ = 92,46 €
part de l'abonnement eau: 40 %

montant de la partie fixe assainissement = 15,30 €
montant consommation pour 120 m³ = 22,96 €
part de l'abonnement assainissement: 40 %

Redevances recouvrées par l'Agence du Bassin Loire-Bretagne (voir magazine n° 43)

Redevance pour pollution de l'eau : 0,23 € / m³

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (assainissement collectif) : .. 0,18 € / m³





AFFAIRES PATRIMONIALES

Inscription de chemins au plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée

Le conseil départemental procède à une mise à jour du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée afin d'actualiser les chemins inscrits au PDIPR en 2007 et 2009.

Itinéraires sur la Commune :

1. Entre Bois et Vallons (DP1/VTT28)
2. Le Mas-Saint-Jean (SD2)
3. De Pierres et de Bois (SD1/VTT29)
4. A la cime du bois de Chabanne (SD3) : uniquement sur parcelles privées
5. VTT30
6. VTT31

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

- Chemin rural de Gest (partie jusqu'à la D913)
- Chemin rural de Gest (partie au départ de la route jusqu'au chemin de Seigue au Mandement)
- Chemin rural de Seigue au Mandement
- Chemin rural de Rebeire
- Chemin rural de Bel Air à Gest
- Chemin rural du Petit Montpion au bourg
- Chemin rural du Grand Montpion au Petit Montpion
- Chemin rural de Puyléger au Grand Montpion
- Chemin rural de Lépinard
- Chemin rural du Mas-Saint-Jean au Grand-Montpion
- Chemin rural du Bois Proux
- Chemin rural des cours
- Chemin rural de Naillat à Saint-Sulpice-le-Dunois
- Chemin rural de Puyléger
- Chemin de Grand Prat
- Chemin rural du Courtioux au bourg
- Chemin des tailles
- Chemin rural des côtes
- Chemin rural du Mas-Saint-Jean
- Chemin rural allant du bois de Chabanne à Seigue
- Chemin rural allant de la D913 vers les Verrines
- Chemin rural au nord des Verrines
- Chemin rural du cimetière
- Chemin des Rebelettes
- Chemin rural du bourg à Puygerolle
- Parcelles de voie ferrée
- Chemin du pont du Grand-Montpion parallèle et au

Travaux de rénovation sur la maison du Puygerolle

La maison, pour laquelle la Commune a exercé les droits d'attribution relatifs aux biens sans maître à Puygerolle, est en état de délabrement inquiétant et menace les propriétés riveraines, le conseil municipal avait dans un premier temps décidé de sa démolition et, au vu des devis, est revenu sur ce projet relativement coûteux devis de 31.678,44 € TTC.

La décision a été prise de faire réaliser des travaux de rénovation du bâtiment afin de l'affecter à un usage de local garage - entrepôt pour les besoins des services communaux : devis acceptés pour charpente- couverture bac acier laqué et maçonnerie pour un coût total de 19.846,48 € TTC.

- nord de la voie ferrée en direction des Villards
- Chemin rural des Villards
- Chemin allant des Villards vers les Termes
- Chemin sans nom allant des Termes en direction SE puis en direction du nord jusqu'à l'intersection avec le chemin rural de Villemalard à la Betoulle
- Chemin rural des Bordes
- Chemin sans nom allant de Bas-Nouzirat à La-Celle-Dunoise
- Chemin sans nom allant du moulin jusqu'au chemin rural de Rousseau à la Barde
- Chemin rural de Rousseau à la Barde
- Chemin rural de Rousseau à la Barde
- Chemin sans nom entre le chemin rural de Rousseau à la Barde et le chemin rural des Brejottes
- Chemin rural des Brejottes
- Chemin rural du Chier à Châtelus
- Chemin sans nom allant de Châtelus en direction du sud jusqu'à l'intersection avec la D78
- Chemin rural du bourg à la Tuilerie de Châtelus
- Chemin rural du bourg aux Vauxfouines

Ces chemins situés sur le territoire de la commune, sont pour la plupart publics ou appartiennent au domaine privé de la commune. Certains font l'objet d'une convention de passage écrite entre les propriétaires privés et la communauté de communes du Pays Dunois

Le Conseil municipal s'est engagé à conserver aux sentiers un caractère public et ouvert, praticable toute l'année et a donné délégation au maire pour signer les conventions de passage sur ces itinéraires.

Pour tous renseignements : www.paysdunois.fr

Balissage des sentiers	Sentiers GR de Pays ®	Sentiers PR ®
Continuité de sentier		
Changement de direction		
Mauvaise direction		

Avez-vous l'Œil ?

Avez-vous l'oeil ?

Avez-vous remarqué que l'année 2015 comporte 53 semaines ?

Cela implique que deux semaines impaires vont se suivre pour ce changement d'année (la semaine 53 va précéder la semaine 1).

Ce que cela va changer pour les collectes des déchets réalisées tous les 15 jours ?

En résumé : rien du tout !

• Si vous êtes collectés tous les 15 jours, vous continuerez à être collectés tous les 15 jours et cela sans interruption.

• Par contre, sur le calendrier, les collectes qui avaient lieu les semaines paires en 2015 seront réalisées les semaines impaires en 2016 et celles réalisées les semaines impaires auront lieu les semaines paires.



Ligne Info Déchets
05 55 89 86 06
www.evolis23.fr

évolis 23
SPACIFIC WASTE MANAGEMENT DURABLE

Bibliothèque communale

L'actualité de la bibliothèque communale, c'est toute l'année !! Puisqu'elle est ouverte chaque semaine, trois heures pour le public et une heure

7 c'est le pourcentage d'habitants de Saint-Sulpice-le-Dunois qui fréquentent régulièrement la bibliothèque

pour les scolaires. De plus, grâce aux deux passages du bibliobus et aux nombreux dons de qualité il y a toujours des nouveautés, le fonds de documents est renouvelé par moitié. C'est donc, riches d'environ deux mille documents (romans, documentaires, BD, CD audio...) que les bénévoles vous accueillent.



Cet été, la bibliothèque est descendue dans la rue.

Elle a fait "salon lecture" le jour de la fête patronale. Le stand a été pris d'assaut par une dizaine d'enfants à l'heure du conte.

Nous rappelons que nous faisons le portage à domicile pour les personnes ne pouvant plus ou pas nous rendre visite.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier à nouveau nos généreux donateurs, qui ont été particulièrement nombreux cette année.

Merci aux bénévoles qui oeuvrent chaque semaine : Michèle Dupoirier, Claudine Durand-Béguin et Annie Thomas, qui racontent les histoires aux enfants tous les quinze jours : Nadine Loy et Marjorie Méa, qui aident pour la bourse aux livres : Jeannette Barcat, Francette Desfougères et Claire Longine. Merci également à Franck Joyeux.

92 c'est le nombre de visiteurs qui ont acheté des livres d'occasion lors de la bourse aux livres des 14 et 15 novembre.

Toute l'équipe de la bibliothèque se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2016.



L'aménagement, le fleurissement et la qualité de notre cadre de vie sont les objectifs de bien vivre ensemble.

Nous sommes tous concernés par le fleurissement. Il offre un environnement agréable aux résidents et aux visiteurs. C'est une invitation à s'y installer. Il s'agit donc bien d'une démarche globale de développement durable qui engage la commune et ses habitants dans une nouvelle gestion des espaces publics.

Le fleurissement de nos villes et villages porte non seulement les enjeux de la biodiversité mais aussi ceux d'une économie importante auprès des professionnels de l'horticulture et du paysage.

Enfin le fleurissement préserve le lien social et renforce la convivialité.

Remise des prix du 07 novembre 2015



Concours communal de fleurissement 2015



Quelques fleurissements, de gauche à droite :

Haut de page : Patrick Pingaud rue des fontenailles, Audoucet Monique au Chier, Famille Péricat Régine à Châtelus

Bas de page : Florence Labarde rue de la couture et Laverdant Gui à la Brugère
- page ci-contre : Nadine Loy aux Villards

Les résultats

Balcons et terrasses

JOYEUX Sylvie (rue de la couture)	1 ^{ère}
PERRIN Jeannette (Les Villards)	2 ^{ème}
BALLEREAU Marc (Rue des Chaumes)	3 ^{ème}

Fenêtres et murs

LAVERDANT Gui (La Brugère)	1 ^{er}
BERGERON Robert (La Barde)	2 ^{ème}
PASQUIGNON Monique (Chabanne)	3 ^{ème}

Fermes

AUDOCET Monique (Le Chier)	1 ^{ère}
BOYER Paulette (Puyléger)	2 ^{ème}
PASQUIGNON – BOURLIAUD (Laveaucoupet)	3 ^{ème}

Pavillons avec enclos

PINGAUD Patrick (rue des fontenailles)	1 ^{er}
LAUNAY Guy (Lagemorin)	2 ^{ème}
LABARDE Florence (Rue de la couture)	3 ^{ème exaequo}
WATSON Trévor (Rue ancienne gare)	3 ^{ème exaequo}

Jardins visibles de la rue

PERICAT Régine (Chatelus)	1 ^{ère}
JOYEUX Jeannine (Montrignat)	2 ^{ème}
DUBOIS Rolande (Rue des Chaumes)	3 ^{ème}

Jardins peu visibles de la rue

MULLER Lilliane (Rue des Chaumes)	1 ^{er e}
BARCAT Jeannette (Laveaucoupet)	2 ^{ème}
POUBLANC Nicole (Les Mesures)	3 ^{ème}

Parcs et jardins

LOY Nadine (Les Villards)	1 ^{er}
PIFFETEAU Jacques (Le Courtioux)	2 ^{ème}
MARTIN Claude (Le Gd Montpion)	3 ^{ème}

Les fleurissements des membres du Jury sont hors concours : M^mes et M^s DUMOULIN Robert (adjoint au maire, responsable du fleurissement), DEBLIQUI Marie-Paule, MAROT Monique, PASQUIGNON Laurent et QUELLET Jackie





*Il a eu lieu à l'église du 8 au 12 août 2015
Marie-Madeleine Duchier
vous communique l'article paru dans le
quotidien « La Montagne » le 11 août 2015:*

Stage public de formation vocale

" CETTE DIVA MAGNIFIQUE QUI MONTRE LA VOIX AUX ÉLÈVES CREUSOIS

Pour la 13^e année consécutive, Marie-Madeleine Duchier, cantatrice et professeur de chant, propose un stage de formation vocale en l'église de Saint-Sulpice-le-Dunois.

Creusoise de naissance, la cantatrice habite désormais à Gentilly, en région parisienne, et redescend pour les vacances dans son village natal, où elle donne chaque été des cours de chant pendant quatre jours. Cette année, le stage a débuté le 8 août et se termine aujourd'hui en fin d'après-midi.

"Imaginez que votre son sort de votre front" commence-t-elle, appuyée d'une gestuelle indubitable.



Dimanche, tour à tour les treize personnes présentes, hommes et femmes confondus, se sont lancées, partition en main, accompagnées au piano par Jeyran Ghiaee, et sous le regard, les remarques pertinentes, les conseils et les encouragements de la diva. Pour elle, "on ne peut dissocier le chant

et le charme. Chanter, c'est le contraire de la violence et de la force. C'est aussi mettre sa pudeur dans sa poche, ce qui n'enlève rien à notre dignité".

"Il faut penser ses notes, les unes après les autres, avant de les faire entendre et de les mettre en relief", s'évertue à dire la diva.

La cantatrice n'oublie en rien celle qui l'assiste et est dithyrambique au sujet de la pianiste d'origine iranienne, "j'aimerais que tout le monde chante comme Jeyran joue du piano", insiste la *prima donna*.

Adrien Maridet



Chorale Vocalise

Le 03 octobre 2015 au soir la chorale Vocalise et son chef de chœur Julien Reynaud ont réchauffé l'église de Saint-Sulpice-le-Dunois. Malgré un match de rugby important, le public était présent.

A l'issue du concert la municipalité a invité l'assemblée pour une généreuse collation qui a été grandement appréciée par tous (fabriquée comme à l'habitude par nos fidèles cuisinières).

Marie-Claude Guignat



Jazz à la Sout' à St Sulpice



Une salle polyvalente pleine le 30 octobre pour la soirée *Jazz à la Sout'*, avec le *Jazz Chamber Orchestra*. "Quatre musiciens déboulent pour un concert de jazz, l'humour en bandoulière. Ils s'offrent le luxe de recréer en petite formation les classiques de big bands légendaires." C'était tout simplement et véritablement... réjouissant.



au CCAS : Colis de Noël pour nos aînés

Après la consultation par les membres du CCAS des différentes offres des colis de Noël, un producteur - aubergiste fermier d'Orsennes a été retenu. Le mode de colis est un peu différent, nous avons privilégié la qualité et la proximité ... à voir pour les années futures suivant les retours. Comme toujours, nos aînés ont apprécié les cartes de Noël créées par les enfants de l'école de Saint Sulpice-le-Dunois.



Les épisodes caniculaires de l'été ont été suivis de près (par les membres du CCAS) auprès de nos aînés, soit par des appels téléphoniques, soit par des visites.

Marie-Claude Guignat



Mme Raymonde DESFOUGERES



Mme Hélène CHENIER



M. Camille PINAUD



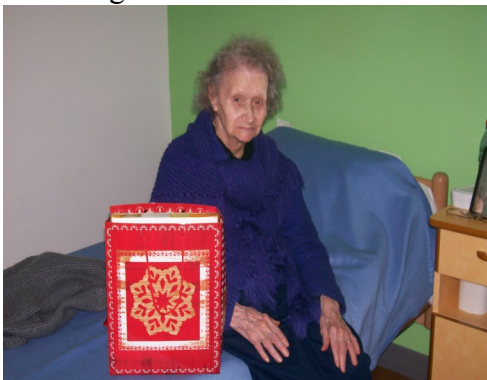
Mme Eugénie JOLLY



M/Mme René et Renée POUJOL



Mme Yvette DELAFONT



Mme Octavie PERROT



Mme Marcelle BERGEAT



Mme Eliane LAFFILAY



M. Paul BERTHET



Mme Henriette AUBRUN



Du Côté de l'École A St Sulpice

rentrée scolaire



Semaine du goût



Le 16 octobre 2015,
les enfants ont pu
découvrir des
nouvelles saveurs
lors de la semaine du
goût.



Effectifs du RPI à la rentrée de janvier 2016:

A l'école de St Sulpice le Dunois

Classe de Marina Tirvilliot	5 TPS	9 PS
.....	8 MS	
Classe de Sophie Marcillat	11 GS	
.....	10 CP	

A l'école de La Celle Dunoise

Classe d' Aurélie Le Bras	7 CE1
.....	7 CE2
Classe de Bénédicte Duqueroix	7 CM1
.....	5 CM2

Soit un effectif total de 69 élèves, dont 45 Sulpiciens, 19 Cellois, et 5 enfants de communes avoisinantes (Bussière-Dunoise et Villard)

Activités diverses



A la piscine...



Delphine BESSE et "les cinq sens"



Au stade...

Spectacle de Noël



Sur le tobogan



Le 14 décembre 2015, la fête de Noël a eu lieu à la salle polyvalente de Saint Sulpice le Dunois pour les enfants des écoles du R.P.I. La Celle Dunoise et Saint Sulpice le Dunois. La Cie Taïko a animé un théâtre de marionnettes très apprécié par tous et le Père Noël a apporté les cadeaux.

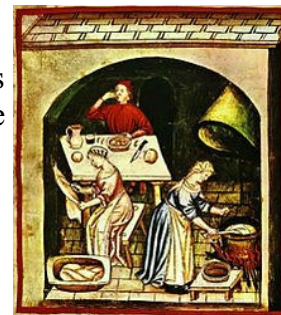
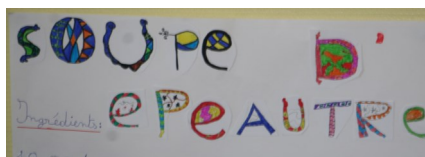


Du côté de l'école à La Celle

Durant la semaine du goût, les élèves du RPI se sont essayé à des recettes de soupes variées. Chaque classe avait préparé une recette originale pour une rencontre à l'école de St Sulpice, le vendredi 16 octobre 2015.

Voici celle des CM.

(soupe du moyen-âge)



Pour 6 personnes – Préparation : 20' – Cuisson : 30 min + 45 min

120 g d'épeautre, 5 carottes, 2 navets, 1 quartier de potiron, 2 branches de céleri, 1 petite boîte de pois chiches, 3 oignons nouveaux, 2 gousses d'ail, 100 g de lard frais, 2 cubes de bouillon de légumes, 2 c. à soupe de persil ciselé, 2 c. à soupe d'huile d'olive, Sel et poivre.

Faites cuire l'épeautre 30 min dans une casserole d'eau bouillante salée. Couvrez et laissez gonfler hors du feu. Rincez et égouttez-le. Pelez et coupez carottes et navets en dés. Ôtez la peau et la partie filandreuse du potiron. Détaillez la chair en cubes. Effilez et taillez le céleri en tronçons. Pelez et émincez les oignons et l'ail. Égouttez les pois chiches. Coupez le lard en dés. Délayez les cubes de bouillon dans 1,5 l d'eau chaude. Faites revenir les oignons et le lard dans une marmite huilée. Ajoutez les légumes, l'épeautre, l'ail et le bouillon. Salez peu et poivrez. Laissez cuire 45 mn. Parsemez de persil. Servez avec des croûtons de pain.

La soupe de sorcière au potiron

Ingrédients : 500 g potiron, 1 patate douce, 3 carottes, 1 cube Bouillon volaille, 1 oignon, 10 g huile d'olive, curry, sel, poivre, 20 g crème fraîche, 800 gramme eau

Temps de cuisson : 30 minutes

Préparation :

1. Peler tous les légumes.
2. Couper l'oignon en 4, les carottes en tronçons et les autres légumes en cubes.
3. Mixer l'oignon puis le faire cuire l'oignon dans l'huile pendant 3 min.
4. Ajouter ensuite l'ensemble des légumes, l'eau, le cube de bouillon, sel, poivre, et cuire pendant 25 minutes.
5. Ajouter le curry et mixer le tout.
6. Servir une pointe de crème fraîche.



Le Pays Ouest Creuse acteur du développement local

Le Plan de Paysage : Un programme d'actions pour construire le Paysage de demain

Le Pays Ouest Creuse mène depuis plusieurs années une action pour la connaissance du Paysage et une réflexion sur l'avenir des paysages de demain en collaboration avec les élus, les partenaires institutionnels (Service de l'État [DDT, DREAL], le CAUE de la Creuse, le CPIE...), les acteurs économiques, les associations et les habitants. Dans le cadre de cette démarche globale, le Pays s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan de Paysage, une étude paysagère dont le but est d'anticiper l'évolution des paysages et de trouver les outils à mettre en place pour préserver le cadre de vie des habitants face aux besoins du territoire. Une approche qui permet d'aborder aussi bien l'urbanisme, le patrimoine, l'agriculture, l'économie, la biodiversité...



Ce travail a été l'occasion de faire participer le jeune public sur l'avenir de notre environnement quotidien. Lors de chaque séance, des jeunes issus des collèges de Dun Le Palestel, Bénévent L'Abbaye et La Souterraine se sont rencontrés afin de participer à des ateliers. Le dernier atelier a eu lieu à La Souterraine lors duquel ils ont pu manipuler des éléments de maquette réalisée pour mieux comprendre le tissu urbain.

Ils ont alors travaillé par groupe pour imaginer le quartier de demain et proposer de nouveaux usages : installation contemporaine pour amener de l'eau dans le centre ancien, game-center souterrain, implantation d'un étang, maison intergénérationnelle, cabanes et passerelles dans une forêt nouvelle, création d'un parc animalier,...

Les enfants ont laissé libre cours à leur imagination tout en identifiant certains éléments-clés de la réflexion menée à travers le Plan de Paysage : la place de l'eau et de la nature dans la ville ou encore la volonté d'un "vivre ensemble".

Le Plan de Paysage a également été l'occasion de travailler sur des cas concrets d'aménagement tels que le projet d'écolotissement à Lizières ou le



projet d'aménagement d'un espace naturel en milieu urbain à La Souterraine. Ces cas d'étude ont permis de travailler et d'échanger sur des problématiques partagées par l'ensemble des communes du Pays Ouest Creuse, comme la



requalification des espaces publics,

notamment dans les centres-bourgs, l'urbanisation et l'implantation des nouvelles constructions, la valorisation du bâti ancien... autour des questions d'habiter et de découvrir le paysage.

Pour nous suivre : la page FaceBook du Pays Ouest Creuse et le blog plandepaysagepoc.blogspot.fr

PAYS OUEST CREUSE - 2 Place Emile Parrain - 23 300 LA SOUTERRAINE - 05 55 89 69 23
bienvenue@pays-ouestcreuse.fr

COMPOSITION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS OUEST CREUSOIS

Président : Gérard DELAFONT

Vices présidentes : Isabelle MAZEIRAT et Marie Jeanne DEBASQUIAT

Autres membres du Bureau : Patrice FILLOUX, Pierre DECOURSIER, Michel NAVARRE, Thierry DUFOUR, Jean Claude CARPENTIER, Daniel FOREST

Autres membre du conseil syndical : Michel BURILLE, Micheline SAINT LEGER, Yves AUMAITRE, Josiane VIGROUX AUFORT, Jean François MUGUAY, Guy DUMIGNARD, Etienne LEJEUNE, Martine ESCURE, Brigitte JAMMOT, Laurent DAULNY, Jean Louis BATHIER, Hélène FAIVRE, Didier LAVAUD, Jean Claude DUGENEST, Thierry DELILLE, Raphaël MAUMY, Jean Bernard QUINQUE, André MAVIGNER, Jean François LEBON, Didier BARDET, Jacqueline DEDET.

Le droit de saisine de l'administration par voie électronique

Depuis le 7 novembre 2015, sur tous les sites des services de l'État en département, les usagers (particuliers, professionnels ou associations) peuvent adresser en ligne leurs demandes d'information à l'attention de l'administration ou d'envoi de dossier lié à une démarche administrative.

Qu'est-ce que la saisine par voie électronique ?

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens, l'[ordonnance n° 2014-1330](#) prévoit la possibilité de saisir l'administration par voie électronique dans les mêmes conditions qu'une saisine par voie postale.

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 7 novembre 2015 pour l'État et ses établissements publics. Les collectivités locales suivront dans un an.

Une fois l'utilisateur identifié auprès d'une autorité administrative, il pourra lui adresser par voie électronique une demande, une déclaration, un document ou une information, ou bien lui répondre par la même voie.

Cette autorité administrative sera alors dans l'obligation de traiter la requête sans demander à l'utilisateur la confirmation ou la répétition de son envoi sous une autre forme.



Les effets de la sécheresse prononcée de ce printemps ont amené les services de la DDT à mettre en œuvre la procédure de reconnaissance du caractère de calamité agricole sur l'ensemble du département de la Creuse. Une mission d'enquête, composée de représentants professionnels et d'agents de la DDT, a été diligentée dans le courant du mois de septembre. Les conclusions de l'enquête ont été étudiées lors d'un Comité National de Gestion des Risques en Agriculture réuni le 25 novembre 2015. Ce comité a proposé que la commune soit reconnue en zone de calamité agricole au titre de la sécheresse sur prairie. La reconnaissance du caractère de calamité agricole a été prononcée sur les prairies, pour des pertes à 35% chez la production annuelle. L'arrêté ministériel pris à la suite de cette décision est affiché en mairie.

Quel usage pour la saisine par voie électronique ?

Pour les [démarches entrant dans ce dispositif](#), ce service, facultatif et gratuit, permet de renseigner en ligne un formulaire de dépôt de demande, d'y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de la démarche et de le transmettre aux services administratifs compétents. Ces démarches peuvent s'effectuer, selon la thématique, auprès : de la préfecture de votre département, d'une direction départementale interministérielle de métropole (DDT/[DDTM](#), [DDCS](#), [DDPP](#) ou [DDCSPP](#)), d'une préfecture d'une collectivité d'outre-mer ou un Haut-Commissariat de la République (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin), de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur.

Ce service ne se substituera pas aux services en ligne déjà existants. Dans ce cas, les usagers sont invités à se servir directement du téléservice gouvernemental existant en se rendant sur le site service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires

Pour tous renseignements complémentaires :

<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/saisine-par-voie-electronique/saisine-par-voie-electronique/>

Pour déclarer le sinistre, il est fortement conseillé d'utiliser la télé-procédure internet TELECAM qui sera ouverte du 4 janvier au 2 février 2016. TELECAM sera accessible sur le site du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>). La télédéclaration permet de simplifier les démarches (aucun justificatif n'est à envoyer). Le site est sécurisé. Toutefois, un exemplaire du formulaire de demande d'indemnisation est disponible en mairie pour les agriculteurs qui ne peuvent pas télédéclarer. L'espace public numérique du Centre d'Animation du Pays Dunois, est également à votre disposition, 9 place de la Poste - 23800 Dun-le-Palestel.

M

monoxyde de carbone, chauffages d'appoint et groupes électrogènes :

comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an.

Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Il peut être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement.

SPÉCIAL IMPÔTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et en 2016.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ PAYÉ

Vous serez automatiquement remboursés ; si besoin, vous pourrez en faire la demande dès le 9 novembre auprès des services des impôts.

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE PAYÉ

Il vous est demandé de ne pas tenir compte des avis reçus.

Pour plus d'informations : www.impots.gouv.fr



LE 5 AVRIL 2016, LA TNT PASSE À LA HAUTE DÉFINITION

TOUS À LA TNT HAUTE DÉFINITION LE 5 AVRIL 2016



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES TÉLÉSPECTATEURS ? QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL ?

LA TNT HD ARRIVE DANS TOUTS LES FOYERS : AIDONS NOS CONGÉNITOYENS À LA RECEVOIR !

POUR ÊTRE PRÊT LE 5 AVRIL 2016

- 1 > Vérifier son équipement de réception TV
- 2 > S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 > Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes



Pour plus d'information, appelez le **0970 818 818** (prix d'un appel local) ou allez sur le site recevoirlatnt.fr

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

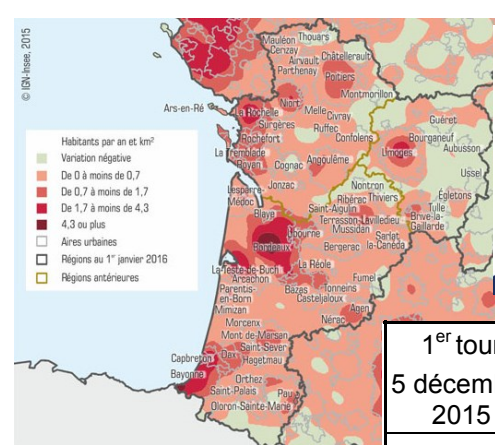
L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

VARIATION DE L'INDICE DES FERMAGES

applicable pour les échéances annuelles du

1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 : + 1,61%

Infos pêle-mêle ... fin



1 ^{er} tour 5 décembre 2015	Saint Sulpice le Dunois			Creuse			Région		
	Nombre	% inscrits	% votants	Nombre	% inscrits	% votants	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	505			94745			4268933		
Votants	227	44.08%		47098	49.71%		2175858	50.97%	
Abstentions	278	53.98%		47647	50.29%		2093075	49.03%	
Blancs	11	2.18%	4.85%	2170	2.29%	4.61%	57889	1.36%	2.66%
Nuls	10	1.98%	4.41%	1752	1.85%	3.72%	49208	1.15%	2.26%
Exprimés	206	40.79%	90.75%	43176	45.57%	91.67%	2068761	48.46%	95.08%

n° d'ordre	Tête de liste	Intitulé de la liste	Nuances	Saint Sulpice le Dunois		Creuse		Région	
				Voix	% exprimés	Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
1	PEREIRA Nicolas	NOUVELLE DONNE: REPRENEZ LA MAIN !	Nouvelle Donne	5	2.43%	475	1.10%	24964	1.21%
2	ROUSSET Alain	PLUS FORTS, PLUS SOLIDAIRES, ENSEMBLE	PS/PRG	42	20.39%	11780	27.28%	628667	30.39%
3	CALMELS Virginie	GENERATION NOUVELLE REGION	LR-UDI-MoDem	59	28.64%	11750	27.21%	562500	27.19%
4	DARTIGOLLES Olivier	L'HUMAIN D'ABORD !	Front de Gauche	3	1.46%	3368	7.80%	100380	4.85%
5	DOUET William	L'UPR AVEC FRANCOIS ASSELINEAU - LE PARTI QUI MONTE MALGRÉ LE SILENCE DES MEDIAS	UPR	2	0.97%	481	1.11%	19050	0.92%
6	BOUSSION Joseph	FAISONS ENSEMBLE	Divers gauche	0	0.00%	756	1.75%	38315	1.85%
7	COUTANT Françoise	OSONS MIEUX AVEC FRANCOISE COUTANT - LISTE ECOLOGISTE ET CITOYENNE	EELV	9	4.37%	2102	4.87%	115782	5.60%
8	COLOMBIER Jacques	LISTE FRONT NATIONAL PRESENTEE PAR MARINE LE PEN	FN	73	35.44%	9888	22.90%	480621	23.23%
9	SETZE Yvon	DEBOUT LA FRANCE AVEC NICOLAS DUPONT AIGNAN	DLF	10	4.85%	1736	4.02%	69276	3.35%
10	PERCHET Guillaume	LUTTE OUVRIERE - FAIRE ENTENDRE LE CAMP DES TRAVAILLEURS	LO	3	1.46%	840	1.95%	29206	1.41%

2 nd tour 13 décembre 2015	Saint Sulpice le Dunois			Creuse			Région		
	Nombre	% inscrits	% votants	Nombre	% inscrits	% votants	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	505			94745			4268933		
Votants	257	49.90%		54607	57.64%		2466376	57.77%	
Abstentions	248	48.16%		40138	42.36%		1802557	42.23%	
Blancs	12		4.67%	2109		3.86%	63234		2.56%
Nuls	16		6.23%	1986		3.64%	59844		2.43%
Exprimés	229		89.11%	50512		92.50%	2343298		95.01%



Tête de liste	Saint Sulpice le Dunois		Creuse		Région		
	Voix	% exprimés	Voix	% exprimés	Voix	% exprimés	Nombre de sièges
ROUSSET Alain	76	36.89%	21613	42.79%	1037371	44.27%	107
CALMELS Virginie	90	43.69%	18251	36.13%	798138	34.06%	47
COLOMBIER Jacques	63	30.58%	10648	21.08%	507789	21.67%	29

Le devoir de mémoire

A l'occasion du 97ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la Cérémonie a débuté au village de Chabanne. Elle s'est poursuivie devant le monument du bourg pour se terminer autour du verre de l'amitié à la salle polyvalente.





Communauté de Communes
du Pays Dunois

19 avenue de Verdun 23 800 Dun le Palestel

05 55 89 12 03

contact@paysdunois.fr

Site Internet: www.paysdunois.fr

L'intercommunalité de demain...pas de visibilité aujourd'hui...

Les textes législatifs récemment promulgués vont bouleverser le paysage de l'organisation territoriale de la France, avec une volonté affirmée de réduire le nombre des collectivités et de renforcer les compétences des communautés de communes.

Le futur schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) sera effectif au 1^{er} janvier 2017.

Le projet de recomposition des périmètres a été présenté par M. le Préfet aux élus des communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux. Il suit la ligne de conduite imposée par l'Etat : réduction de 15 à 4 du nombre des intercommunalités creusoises ainsi que la disparition, à terme, de bon nombre de syndicats intercommunaux.

Les assemblées délibérantes doivent émettre un avis sur ce projet avant le 15 décembre. Le 1^{er} trimestre 2016 sera consacré à la négociation. Le schéma sera ensuite adopté avec les amendements éventuels tenant compte des avis émis.

Un détail d'importance : le Préfet a la possibilité de « passer outre » les avis ; dans ce cas, la procédure est alourdie avec une nouvelle consultation des communes qui aura pour effet de reporter la carte définitive à l'automne 2016, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017 !

Pour ce qui nous concerne, le projet propose la fusion de notre territoire avec les communautés de communes du Pays Sostranien et de Bénévent – Grand Bourg (soit 42 communes et 25 914 habitants).

Le conseil communautaire, à la majorité, a émis un avis défavorable à cette proposition (20 voix contre le projet, 5 pour, 1 abstention), considérant que la loi NOTRe permet, pour le département de la Creuse, du fait de sa faible densité de population, un seuil de 5000 habitants, que les délais imposés ne permettent pas un débat démocratique et une réflexion sur la pertinence du projet. Il est demandé le maintien du territoire en l'état, le périmètre ayant déjà évolué en 2013 et 2014.

Nos projets à court terme :

Un court de tennis couvert à Dun le Palestel

Ce projet a été initié pour répondre au besoin du Tennis Club Dunois. Le club compte en effet 98 adhérents, dont 25 originaires de Dun le Palestel et 45 d'autres communes du Pays Dunois. Il est confronté à des difficultés pour l'entraînement de ses joueurs et assurer les cours, faute de disponibilités dans le planning d'occupation du gymnase.

Bénéficiant de l'accord de l'Etat pour un subventionnement à hauteur de 40 %, d'une aide du Conseil Départemental et de l'engagement de la commune de Dun à participer au financement au même niveau que la comcom, le projet a été validé par le conseil communautaire et inscrit au budget 2015. Le court sera implanté sur le complexe sportif, à proximité des courts extérieurs existants : le terrain communal est mis à disposition par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.

Les travaux devraient être achevés au printemps. Cette salle a vocation à satisfaire deux objectifs : elle permettra de libérer le gymnase au profit des autres associations sportives et de répondre de façon satisfaisante aux besoins des deux clubs de tennis du territoire, notamment pour assurer convenablement les cours dispensés aux enfants et ados.



Le budget prévisionnel

Subvention Etat	133 617 €
Subvention Département	8 100 €
Participation Tennis Club	8 000 €
Participation Commune DUN	92 163 €
Financement Comcom	92 163 €
Coût HT	334 043 €



Le réaménagement de l'Espace Monet Rollinat à Fresselines

Dans le cadre de la démarche « La Vallée de Peintres, entre Berry et Limousin » et en complémentarité avec l'Hôtel Lépinat à Crozant, le projet d'aménagement de l'Espace Monet Rollinat prévoit la réalisation d'une salle d'exposition, d'un espace dédié à Monet, d'un autre à Rollinat, d'un atelier de pratique artistique pouvant recevoir des groupes adultes et scolaires et d'un lieu dédié aux artistes « en résidence ».

Ce projet pourrait bénéficier du soutien financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

L'avant-projet définitif a été validé en octobre, permettant le dépôt des dossiers de demande de subvention. Le début des travaux est espéré à l'automne 2016. La gestion du site, actuellement confiée à l'Office de Tourisme reviendra en direct à la communauté de communes dès la première saison d'ouverture de l'espace réaménagé.

Le développement du Centre de Ressources à Dun le Palestel

Face au développement de ses activités (labellisation Maison de services au public (MSAP), fréquentation de plus en plus importante du local Ados, projet de labellisation « Centre Social » de l'association), le Centre de ressources commence à être à l'étroit dans ses locaux aménagés en 2009. L'opportunité d'acquérir la maison mitoyenne permettra son agrandissement mais aussi le déploiement de nouvelles activités. La communauté de communes en partenariat avec le Centre d'Animation du Pays Dunois envisage de réaliser un espace de travail partagé, de télétravail, à mi-chemin entre le domicile et le travail, plus communément appelé Tiers Lieu.

Ce concept permet à toutes les personnes ou entreprises (salariés, travailleurs indépendants, commerciaux, créateurs d'entreprises...) souhaitant bénéficier d'un lieu facile d'accès, convivial et avec des services mutualisés (accès internet, mise à disposition d'un copieur /fax et autres matériels...) de se retrouver pour travailler, échanger, monter des projets collaboratifs, s'aider ou tout simplement trouver un bureau pour son activité professionnelle

Les besoins des professionnels installés ou souhaitant s'installer sur le territoire seront identifiés prochainement grâce à la réalisation d'un questionnaire. Pour toute info à ce sujet, merci de contacter le CAPD, 9, place de la Poste à Dun le Palestel. Tél. : 05 87 66 00 00.



Infos économiques

Sharon COUPLAND, artiste pastelliste



est installée dans la commune depuis 2006. Après avoir fait ses premières armes à un niveau local à l'exposition de St Sulpice, elle est passée à un niveau national en 2015, passant l'étape des sélections avec ses portraits animaliers réalistes. Participant à plusieurs salons internationaux dans le Cher, l'Allier, la Dordogne et les Yvelines, elle a ramené le premier prix pastel au Salon d'Eté de Meillant. Ses espoirs pour 2016 sont de passer les sélections pour participer au Salon National des Artistes Animalier à Bry Sur Marne. Ses œuvres sont visibles sur www.lepastelstudio.com et sur la page facebook du même nom.

06 04 47 15 56 - 6 Villemalard Saint-Sulpice-le-Dunois

Martine  Gentil
Photographie
Home Studio
1 Les Verrines,
23800 Saint-Sulpice le Dunois.

La petite entreprise "Il Était une fois",
de Martine Gentil
a changé de type d'activité et de Nom.
Photographie Nouveau-Né, Grossesse & Famille.
05.55.63.26.61 ou 06.44.12.09.18
martinegentil@hotmail.fr

<https://www.facebook.com/martinegentilphotographie>



La gestion des déchets à l'école,

Le 7 octobre 2015, une concertation sur le gaspillage alimentaire et l'amélioration du compostage au sein des écoles, a réuni les directrices d'écoles du RPI, les cantinières, le personnel d'accompagnement, la secrétaire chargée de la gestion de la cantine, les maires et adjoints et Evolis 23.

Cette discussion a permis de relever les points à améliorer afin de réduire les déchets et/ou de les valoriser.

En Creuse, 35 tonnes de déchets alimentaires seraient à recycler, soit 134 gr. par élève et par jour. Notre RPI sert 54 repas par jour.

Le gaspillage alimentaire et les déchets de préparation peuvent donc s'évaluer à environ 400 kg par an et par école.

La démarche de réduction des déchets permet de réduire les traitements et l'enfouissement au centre de Noth.

Chaque école possède déjà un composteur mais il en faudrait un second équipé d'un bac à broyat de végétaux (fournis par Evolis 23).

En effet, les déchets alimentaires (azote) doivent être mélangés à du broyat végétal (carbone) afin d'obtenir un mélange équilibré.

Les composts doivent être aérés et mélangés périodiquement pour une bonne décomposition et l'obtention d'un compost de qualité.

Sur les conseils d'Evolis 23, l'école de St Sulpice a commencé de composter les essuie-tout et mouchoirs papier non-colorés (cellulose).

Ce geste va permettre de détourner de l'enfouissement un important volume de déchets.

Le personnel d'accompagnement et les cantinières s'engagent à intensifier la sensibilisation des enfants sur la nourriture, le goût et le gaspillage.

En amont de cette concertation, il était déjà prévu un jardin scolaire et périscolaire à La Celle Dunoise.

Il faut envisager un projet pédagogique global entre les écoles, les mairies et le temps périscolaire...dans le sillage de la COP 21, osons agir ! A suivre...

Monique GUEROT
ATSEM



Comité des fêtes en 2015

En janvier a eu lieu le traditionnel moules frites dont le succès ne se dément pas. En effet chaque année la salle polyvalente fait le plein, les moules pourtant excellentes ont été un peu délaissées pour les animations de Jacky Bernardet. En mars le concours de belote a vu s'affronter un peu plus de quarante équipes dont les membres ont apprécié les cochonnailles proposées par les cuistots maison. En juillet les jeux inter-villages organisés par l'équipe du comité ont vu s'affronter cinq équipes dans des jeux variés, destinés aux participants de 5 à 50 ans et plus: beau succès populaire le temps était de la partie.

Le calendrier 2016 est le suivant :

23 janvier : Moules frites

5 mars : Concours de belote

4 juin : Tête de veau

10 juillet : Inter villages

14 et 15 août : Fête patronale

14 et 15 août notre fête traditionnelle, avec le vide grenier, le défilé de voitures anciennes, la course de tracteurs tondeuse, l'entrecôte frites de midi n'a pas fait le plein (seulement 80 repas) par contre le fondu frites du soir a ravi le palais de quelques 150 personnes venues admirer Lucie Chartier, les années DICOT... chargée d'animer la soirée. L'assemblée générale a eu lieu le 06 novembre aucune démission, par contre nous avons le plaisir d'accueillir Jean-Pierre Boyer et Elisabeth Swart, Catherine et Stéphane (il s'agit du sympathique couple qui habite en face de chez Marthe Neveu).

Nous tenons à remercier l'ancien comité des fêtes de Chabannes pour le don d'une sono.

Les co-présidentes, Mmes Aurélie DARDAILLON et Maryse Chateau



Dynamy Club

2015 : une année bien remplie au Dynamy Club !

Dimanche 17 mai : randonnée pédestre

Nous avons organisé une randonnée sur la commune, avec 3 circuits (7, 10 et 14 km) et ravitaillements en chemin.

Le soleil était au rendez-vous et nous avons accueilli avec grand plaisir 57 marcheurs.

Nous remercions toutes les personnes qui ont aidé à l'organisation de cette manifestation, notamment Franck Joyeux qui a nettoyé les chemins envahis par les herbes, Laurent Joyeux qui nous a autorisés à traverser ses champs, Sylvie et Jean-Pierre Boyer qui nous ont prêté leur hangar pour installer notre ravitaillement.

Satisfaites de cette journée, nous renouvèlerons l'expérience et vous donnons rendez-vous **dimanche 29 mai 2016** avec de nouveaux parcours !

Samedi 26 septembre : l'anniversaire du Club
Créé en septembre 1995, le Dynamy Club a 20 ans !
110 adhérentes et adhérents (eh oui Messieurs, vous êtes également les bienvenus !) se succèdent aux cours de gymnastique depuis toutes ces années.

Nous avons profité de l'occasion pour nous réunir –anciens et actuels membres- autour d'un délicieux repas préparé par le Restaurant La Fontaine aux Loups, pour échanger souvenirs et anecdotes. Une soirée dans la bonne humeur qui s'est terminée sur la piste de danse !

Samedi 5 décembre : Marché de Noël

Cette année, nous avons participé au Marché de Noël organisé par le Club de l'Amitié. Nous proposons à la vente des couronnes de l'Avent et des centres de table faits maison. Une agréable journée, merci à Jacqueline Joyeux et à toutes les petites mains qui nous ont aidées à créer ces objets !

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente nouvelle année !

N'hésitez pas à venir nous rejoindre les mardis à 20h45 à la Salle Polyvalente !

Bien cordialement.

*La présidente,
Nathalie Augendre*

Tél 05.55.89.73.18



Un après-midi récréatif

Le 28 novembre, le Club de l'Amitié a organisé un après-midi récréatif pour les enfants de St-Sulpice. Claire aidée de Jacqueline et Odette les ont guidés dans les préparations des décors de Noël, à partir de matières recyclées, à mettre dans nos sapins du bourg.



On se demande pour qui l'après-midi a été organisée ?

Nous avons tous ensemble passé un bon moment qui s'est terminé par une collation.

Cette expérience sera renouvelée et préparée par Claire l'an prochain.



L'AAPPMA "La Truite"

Les nouvelles de la Société de Pêche qui ma foi se portent bien. De nouveaux adhérents depuis le passage des ventes de cartes sur Internet. Vous pouvez prendre votre carte en spécifiant bien « Société Pêche St Sulpice le Dunois » ou contacter nos distributeurs : le cigalou – PMU place du Champ de Foire et l'Office de Tourisme à Dun-le-Palestel.

La journée pêche des enfants a eu lieu début juillet par un temps magnifique.

16 enfants sur les bords de l'étang du Bois avec Sophie leur directrice. Autant d'accompagnateurs pour les conseiller, mettre les asticots, démêler quelques lignes, décrocher les poissons. Heureusement, les gardons étaient au rendez-vous. Une pose rafraîchissement a clos cette matinée où chacun faisait le point sur la pêche. Cette initiation s'est terminée dans la bonne humeur et avec l'attention de retourner à la pêche pendant les vacances.



Bonne année à tous.

A bientôt au bord de l'eau.

**Claude Barcat, Président de
l'APPMA "La Truite"**

Tarif des cartes pour 2016 :

Carte personne majeure.....	73,00 €
Carte interfédérale.....	95,00 €
Carte découverte femme	32,00 €
Carte personne mineure, de 12 à 18 ans au 1 ^{er} janvier 2016..	20,00 €
Carte découverte jeune.....	6,00 €
Carte hebdomadaire (7 jours consécutifs).....	19,70 €
Carte journalière.....	10,00 €
Vignette halieutique	30,00 €

www.federationpeche.fr/23



Le Club de l'Amitié

Le club de l'amitié se maintient malgré la santé de quelques adhérents.

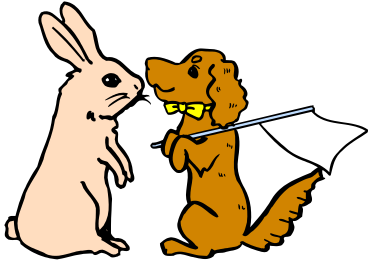
Tous ceux qui souhaitent venir nous rejoindre, seront les bienvenus.

L'assemblée générale aura lieu le 31 janvier 2016 à 14h à la salle polyvalente suivi de la dégustation de la galette des rois et de la vente des timbres.



**La Présidente,
Jacqueline Joyeux**

à l'A.C.C.A.



L'année qui se termine a pris une tournure tout à fait inhabituelle : elle a fait d'une part le bonheur des uns et apporté quelques désagréments aux autres. Les heureux auront été perdreaux, faisans, et aussi lièvres et chevreuils qui ont trouvé dans les vastes étendues de maïs et de blé noir abri et garde-manger, presque la dolce-vita. Moins satis-



*Chevreuil à Puygerolles
printemps 2015*

faits ont été les agriculteurs dont les récoltes n'ont pas été satisfaisantes, loin s'en faut, et qui ont dû attendre la mi-novembre pour terminer leur campagne. Troublés, les chasseurs qui ont souvent vu le gibier se planquer dans les profondeurs de ces cultures, mais c'est quand même de bonne guerre, il faut bien savoir se défendre. Résultat : à ma connaissance les tableaux de chasse n'ont pas été spécialement brillants, mais cela importe peu, nous avons pu nous promener dans la campagne, sous le soleil, croiser les collègues avec lesquels nous avons pu partager des petits moments de convivialité à discuter de la pluie et du beau temps, cette pluie que beaucoup auraient espéré voir arriver. Convivialité, le mot est lâché ! Si c'est le fait de la plupart d'entre nous, heureusement, certains n'en font pas leur mode de vie de chasseur. Il m'a été rapporté, l'attitude nauséabonde de quelques rares éléments, attitude qui ferait bien un peu grincer les roulements du bon fonctionnement de notre association, c'est regrettable et inadmissible.

Dans ACCA il y a les termes association et communale, nous n'avons donc pas vocation, d'après les règlements intérieurs et fédéraux à subir certains errements. Nous nous montrons accueillants, mais il y a des limites à ne pas dépasser, nous saurons y veiller et si certains ne se trouvent pas bien chez nous, ils peuvent aller voir ailleurs, je les y encourage très vivement. Autre anomalie, j'ai appris de façon tout à fait fortuite, quelques jours après les faits, qu'une chasse à courre s'était déroulée sur le territoire de notre ACCA. Le bureau n'en n'avait pas été informé, ce qui est regrettable et encore une fois inadmissible : en cas d'accident notre responsabilité est engagée. Au lieu d'initiatives personnelles, il serait quand même beaucoup plus correct de faire une demande à laquelle nous nous empresserions de répondre par l'affirmative. Une chose encore au rayon des attitudes à revoir : plusieurs fois j'ai pu voir des voitures suivre les routes ou les pistes au



*Chevreuil en Ecosse
Printemps 2015*

ralenti, parfois s'arrêter puis repartir, je crois même avoir entendu quelque coup de feu, mais on dit que je n'ai pas bonne oreille... Cette façon de faire s'apparente à la chasse en voiture, c'est interdit par la loi... Encore un petit rappel : quel que soit le gibier visé la chasse, les jours ouvrés, peut se pratiquer de 8 h le matin, jusqu'au coucher du soleil, il y en a qui ont peut-être oublié ce point de règlement... Il y en a tant. Je suis tout à fait désolé d'avoir ouvert cette parenthèse, mais je crois qu'elle était nécessaire. J'espère ne plus avoir besoin de l'ouvrir de nouveau et pouvoir consacrer mes propos à des choses plus agréables.

Par contre si très peu de personnes ont réussi à nous gâcher la vie, il faut tirer un coup de chapeau et remercier comme il se doit nos chasseurs de renards qui œuvrent pour tout le monde, ils ont déjà un beau tableau à leur actif et ce n'est pas fini quand on sait la quantité de goupils dans le secteur. Ce qui fait sans doute plaisir à tout le monde, chasseurs ou non, c'est de constater qu'il y a de la vie dans nos prés, nos champs et nos bois. Les jardiniers ont été moins stressés pour leurs salades et leurs haricots verts et autres cultures fragiles, puisque malheureusement les lapins ont été décimés par la maladie, il faut souhaiter qu'avec leurs capacités de reproduction le repeuplement s'effectue normalement. Il reste des quantités de perdreaux, espérons qu'ils arriveront à se protéger cet hiver, qu'ils trouveront la nourriture nécessaire, que les mâles sauront prendre soin de leurs compagnes et nous verrons quelques belles petits couvées éclore. Il faut bien un peu rêver.

En cette fin d'année, c'est le moment des vœux, à tous je souhaite donc une bonne et heureuse année, une excellente santé, je nous souhaite à tous de ne pas vivre dans la crainte d'événements tels que ceux qui nous ont rempli d'horreur, et pour moi, je me souhaite de ne plus avoir à faire état de désagréments tels que ceux dont je vous ai fait part.

Jacques Valladon, Président

des animaux qui se seraient réfugiés sur une propriété retirée d'une ACCA ou d'une AICA, la responsabilité civile du propriétaire du fonds retiré peut être engagée.

La preuve que c'est bien le gibier ou les nuisibles, présents sur le terrain retiré, qui commettent les dégâts constatés doit être apportée par le plaignant.

Lorsqu'on constate un non-respect du droit de non-chasse sur un terrain, on doit le signaler soit auprès de la gendarmerie, soit auprès des gardes de l'ONCFS. On doit aussi et préalablement rappeler aux chasseurs que la chasse est interdite. Sinon le principe du "qui ne dit mot consent" pourrait bien être évoqué, sinon retenu.

Si le ou les chasseurs perdurent dans leur attitude, on portera plainte auprès de la gendarmerie et de l'ONCFS.

Un point intéressant de la législation concerne les restrictions du droit de chasse à moins de 150 mètres des habitations. En fait le régime de l'ACCA ou de l'AICA n'a cours que jusqu'à cette limite des 150 mètres. Cela revient à ce que quiconque chasse à moins de 150 mètres d'une habitation n'est plus sur l'ACCA ou l'AICA et que le propriétaire de la bande de terrain de 150 m peut donc porter plainte pour chasse sur autrui (art. R-228-1 du Code rural).

Commentaires suite aux contacts pris auprès des hommes de loi :

- nul n'est sensé ignorer la loi (c'est aux chasseurs de se renseigner sur les zones de non chasse)
- les propriétés en non chasse doivent être signalées de façon réglementaire, il est souhaitable un panneauage apparent sur tout le périmètre des propriétés (utilisation de panneaux réglementaires)
- les propriétaires dont les biens sont en non chasse ne peuvent prétendre à la délivrance du permis de chasse n'importe où en France.

En complément de l'article de Jacqui et suite à de nombreuses questions posées par des membres de l'ACCA (85 cartes délivrées cette année) voici un texte qui rapporte assez bien la loi relative aux propriétés en non chasse.

(tiré de : www.ecosociosystemes.fr/nonchasse.html)

Le secrétaire, Charles Parinaud

En bref quelques points de règlement .

Lorsque l'on se retire d'une ACCA ou d'une AICA, le retrait est définitif.

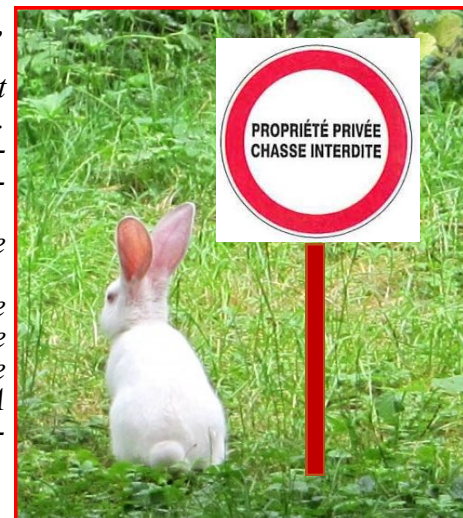
Attention toutefois au fait que si on achète une propriété déjà exclue d'une ACCA ou d'une AICA, le retrait ne vaut que pour l'ancien propriétaire du terrain au titre de ses convictions personnelles (voir supra : héritage). Rien n'indique que le nouveau propriétaire ait ces mêmes convictions. Le nouveau propriétaire doit donc impérativement faire une demande de retrait dans les six mois qui suivent la date de changement de propriété. Passé ce délai, les terrains reviennent à l'ACCA ou à l'AICA et le droit de chasse y prévaut pour cinq années au moins !

Lorsqu'une propriété est retirée de l'ACCA ou de l'AICA, c'est au propriétaire des lieux de le signaler au moyen de panneaux où la mention " Chasse interdite " est notifiée. Une circulaire ministérielle indique que les panneaux doivent être installés tous les 30 mètres sur tout le périmètre de la propriété !

Il est intéressant à noter que le contraire aurait été judicieux, au moins au titre du principe de précaution, c'est-à-dire d'installer des panneaux sur les propriétés où le droit de chasse existe, avec comme mention : "Danger chasse !"

En l'état, quels que soient les convictions personnelles de la personne qui s'est retirée d'une ACCA ou d'une AICA, elle doit accepter les battues administratives et la destruction des espèces classées nuisibles !

Lorsque des dégâts sont commis chez autrui par



Le Général de Laveaucoupet

Un Monarchiste sous le Second Empire

L'historien Louis Lacrocq dans un mémoire de la société des Sciences cite un aveu de fiefs rendu le 5 juin 1787 au marquis Doublet de Persan par les trois frères Merle de la Brugière qui jouissaient d'une fortune immobilière importante dans la région de Dun le Paletau.

Deux des Laveaucoupet étaient ecclésiastiques : l'un curé de Saint-Sulpice le Dunois, l'autre secrétaire de l'administration provinciale de l'évêché du Berry, le troisième, marié, avait acquis une maison dans le bourg de Saint-Sulpice le Dunois, près de l'église.

La famille posséda également à l'époque :

- La Barde, commune de Saint-Sulpice, appelé " *Le château* " au demeurant un logis des plus modestes, avec un moulin à blé et à draps, sur la Creuse, une métairie, une futaie de cinq septerées.

- Une métairie à Lage, des cens et rentes, un droit de banc dans l'église de Saint-Sulpice.

- Un domaine aux Termes avec le moulin à huile des Villards, sur le ruisseau d'Isle.

- Un domaine à la Brugère et un autre à Laveaucoupet.

- Le fief de Montchaudrier avec des cens et rentes sur les villages des paroisses de Bussière Dunoise, La Celle Dunoise, Villard et Saint-Sulpice le Dunois.

- Le moulin de Glatret sur le ruisseau d'Isle avec une bonde " *pour pescher au gré du seigneur* "

- Le fief de la Villatte, commune de La Celle Dunoise, avec une chapelle dans l'église, etc. etc...

C'est au château de La Barde que naquit Sylvain de Laveaucoupet (*François, Jules*) le 25 avril 1806. Une sœur prénommée Elisa verra le jour par la suite. D'autres auteurs le nomment Jules Merle de la Brugière, comte de Laveaucoupet. Différents ouvrages vont lui être consacrés, dont un important parut en 1906, écrit par Marie Coudert de Sardent sous le pseudonyme Jacques de la Faye, qui, dans une envolée panégyrique, le nommera " *Chevalier d'un autre âge* "

En attendant jusqu'à l'âge de douze ans, le jeune Laveaucoupet va séjourner au château de La Barde, effectuant sa scolarisation avec un prêtre. La religion catholique, très présente dans la famille, lui sera inculquée et ne le quittera jamais.. Il mènera une vie indépendante sur le site qui domine la Creuse, accompagnant les chasseurs, dont plus tard, il deviendra adepte.

Aussi la transition sera cruelle,

lorsqu'il va être pensionnaire au Prytanée Militaire de La Fleche.

Son caractère entier et emporté lui valut des notes détestables et des menaces d'expulsion. Ce qui se produira quelques temps plus tard. Le retour à La Barde fut orageux. Dans les jours qui suivirent on pense qu'il devint pensionnaire de l'établissement religieux de Lourdoueix Saint-Michel, car plus tard, il y revint souvent.

Le 18 novembre 1824, il entre à Saint-Cyr, et en 1826, il en sort un des premiers. De ce fait, il est affecté à l'École d'Application le 1^{er} janvier 1827, et ayant obtenu de brillants résultats, se voit offrir par Charles X un sabre d'honneur.

En janvier 1829, il est affecté au 34^{ème} Régiment de Ligne. Le 2 mars 1830, son régiment est désigné pour l'expédition d'Alger. En tout trente-sept mille hommes partent sous le commandement du Général de Bourmont. Trente navires quittent la France le 20 avril pour être le 12 juin à Sidi Ferruch, lieu du débarquement. Dès le 18 juin, le Corps Expéditionnaire doit faire face à quarante mille musulmans révoltés. L'armée française comptera six cents hommes hors de combat. Par son courage le jeune officier Laveaucoupet se fait remarquer. Le 5 juillet, c'est la prise d'Alger. D'autres villes vont tomber malgré les embuscades et les combats très meurtriers qui verront mille-sept-cents français périr, dont un certain nombre à l'arme blanche. Les Kabyles s'avérant particulièrement redoutables.

Le 11 août, le Corps Expéditionnaire apprend la révolte des parisiens qui provoque l'abdication de Charles X et son embarquement le 16 août pour l'Angleterre. Il est remplacé par Louis-Philippe. L'armée d'Afrique voit nombre d'officiers démissionner, de Bourmont en tête. Ce que fait également Laveaucoupet père. Le fils en est dissuadé par de Bourmont en personne, mais il rentre en France où il apprend qu'il doit prêter serment à la nouvelle Constitution. Ce qu'il fera à Guéret le 6 octobre 1830, son père à ses côtés. En mai 1831, il est affecté au 41^{ème} Régiment d'infanterie, puis au 5^{ème} Régiment de Chasseurs de Limoges et quatre mois plus tard à la Subdivision de Clermont-Ferrand où il est nommé Capitaine le 2 janvier 1833. Malgré l'avènement de Louis-

Philippe, le travail était rude et la misère âpre, car en France rien n'a changé. La révolution était à l'état latent. Lorsque Lyon puis Clermont-

Ferrand seront l'objet de désordres, Laveaucoupet y sera très remarqué par son ardeur à rétablir l'ordre. Au mois d'août, le futur général quitte l'Auvergne. Il devient Aide de Camp du Général Trézel et affecté de nouveau en Algérie. Le 19 novembre 1836, sans tenir compte de l'état effroyable du Corps Expéditionnaire, c'est l'attaque de Constantine et l'échec. Il faut savoir que l'armée avait stationné dans des marais insalubres où les fièvres et la dysenterie y régnaient à l'état endémique, ce qui décima les régiments. Et malgré cette situation, le Maréchal Clauzel ordonna l'assaut qui se transforma en retraite. C'est là que se situe l'usurpation d'un fait d'armes de Laveaucoupet qui sera attribué à un autre. Après une longue enquête, il sera reconnu comme seul bénéficiaire et recevra la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur le 17 janvier 1837.

La maladie contraignit Laveaucoupet à séjourner de longs mois à Saint-Sulpice le Dunois et il ne put repartir en Algérie. Rétabli, il revint à l'Etat-Major de Clermont-Ferrand, où il laissa le souvenir d'un rude cavalier. De plus, il était passé maître dans l'art de la vènerie et lorsqu'il n'était pas de service, il caracolait des heures entières exténuant bêtes et équipage.

Le 15 septembre 1841, avec les militaires de la garnison, il dut réprimer l'émeute qui couvait à Clermont-Ferrand et dans les environs. Il sera blessé deux fois. Les chroniqueurs écrivirent que la bataille fut longue et terrible avant que l'armée ait le dessus. Un colonel remarqua la froide détermination de Laveaucoupet. Le 4 juillet 1843, Laveaucoupet est nommé Chef d'escadron et le 3 juin 1844, il est fait Officier de la Légion d'honneur. Le 22 février 1848, éclate la " *révolution inutile* ". Dans Paris, des barricades sont érigées. La Garde Nationale pactise avec les émeutiers mais l'armée ouvre le feu. Louis-Philippe va abdiquer le 24 février. C'est en voiture de louage qu'il quitte Paris pour Saint-Cloud entouré d'une faible escorte où figure Laveaucoupet, " *qui montre son attachement à la royauté* ".

Le 3 avril 1848, il envoie de Paris, aux habitants de la Creuse, une profession de foi. Il a rencontré un grand défenseur de la royauté, Jacques Mestadiou, né à La Souterraine, conseiller à la Cour de Cassation.

Cela ne servira à rien. Au lendemain du vote, ce sera la déception.

Le 10 avril, alors qu'il vient d'être nommé Chef d'état-major de l'armée des Alpes, il sollicite une amie de famille pour une demande en mariage, car l'impétueux officier, dans ce cas précis, manque d'assurance. Le 18 octobre verra le mariage à Paris, en très grand apparat.

Le 12 septembre 1849, il est nommé Lieutenant-Colonel avec affectation à Paris comme Aide de Camp du Ministre de la Guerre. Le 10 mai 1851, il est Colonel et affecté à Lille. En vue de la campagne d'Italie, cinq Corps d'Armée sont concentrés au pied des Alpes. Laveaucoupet est chef d'Etat-Major du Divisionnaire de la Motterouge.

Le 3 juin, il est blessé à la tête lors de l'assaut de Robecchetto. Le lendemain, il est atteint par un coup de feu à l'épaule. Le 30 juin, il est promu Général de Brigade (*au soir de Solferino*). Le 17 août, il prend le commandement de la subdivision de l'Indre et fait montre d'autorité en toutes circonstances, mais aussi de participer aux chasses de l'époque, dont les grands propriétaires étaient fervents. Lors de l'une d'elle, voulant faire montre de ses capacités, il tente de tuer avec sa dague, un sanglier cerné, simplement blessé, le sanglier chargea. Maintenant la bête par l'échine, il ordonna à son aide de camp de tirer sur le cochon. Agrippé l'un à l'autre, ce fut épique. Le général en retira nombre d'ecchymoses. Le 21 juillet 1862, il est nommé Commandant de la 1^{ère} Brigade du Corps d'armée de Paris. 27 février 1868, Laveaucoupet est nommé Général de Division.

Il a 52 ans et prend le commandement de la 3^{ème} Division d'infanterie, puis affecté le 26 juin 1869 en Algérie. Malgré l'âge, il a toujours son caractère bien trempé et une grande ferveur catholique. Il croit toujours en la royauté, ce qui a entravé sa carrière. Il ne reniera jamais ses convictions suivant en cela son père et ses oncles qui émigrèrent sous la Révolution.

Le 16 juillet 1870, il est appelé au commandement de la 3^{ème} Division du 2^{ème} Corps. Le 20 juillet 1870, il est informé que la guerre avec la

Prusse est déclarée. Le 23 juillet - malgré les ordres de Bazaine - il fait effectuer des patrouilles et tient sa division en haleine. Le 29 juillet, il crée une compagnie d'éclaireurs qui rapporteront nombre de renseignements.

Le 2 août, les deux Brigades de la Division prennent position sur les hauteurs d'Oéting, près de Sarrebruck, puis rejoignent Spicheren dans la nuit du 5 août et s'établissent sur l'éperon. Le 6 août, dès neuf heures du matin, la canonnade commence, puis se transforme en déluge, suivi d'incessantes attaques d'infanterie qui paraissent inépuisables. Le Général qui a mis l'épée à la main va d'un point à un autre, son Etat-Major également. C'est le corps à corps. Ils résistent, repoussent jusqu'au moment où le soleil commence à disparaître. A vingt heures, sans renforts, sans munitions, n'ayant rien mangé, le Général ordonnera le repli, échelon par échelon. Comme suite aux combats de la division le colonel Rousset précise qu'au soir du 6 août, cent-trente officiers et mille sept cent quatre-vingt-deux hommes étaient hors de combat. Effroyable journée s'il en fut.

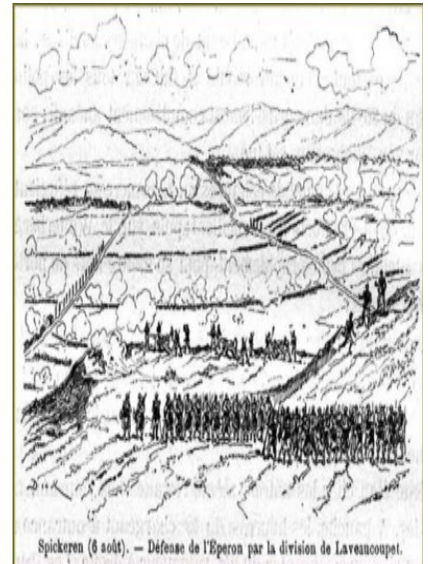
En 1990, les descendants du général vont faire ériger une stèle sur le site de Spicheren, sur la plaque de bronze on peut lire " *Chemin du Général Laveaucoupet* " avec comme dédicace : " *Au Général Sylvain (François, Jules) commandant les troupes Françaises lors de la bataille du 6 août 1870* ".

C'est vers Sarreguemines que le repli s'effectue. Forcé est de constater que malgré un commandement dépassé qui ne fait qu'engendrer la confusion, l'armée Française combat, se replie devant le nombre, se regroupe et, officiers en tête, combat encore. Il n'est que de constater les énormes pertes.

Le Général de Gaulle: écrira " *Troupe vaillante qui tache, à force de courage, de vaincre le mauvais destin, troupe fidèle qui paye de son humiliation et de sa misère des fautes qui ne sont pas les siennes* ".

Par Jean Bonnet

...Suite pages suivantes



Le 10 août, la division est à Remilly et le 11 à proximité de Metz. Le 12, l'empereur fait appeler Laveaucoupet et lui confie la défense de Metz. Celui-ci ne l'accepte que "si Bazaine s'en va". C'est le Général Coffinière de Mordeck qui sera nommé commandant supérieur de Metz en lieu et place de Laveaucoupet. Après la Capitulation, un général écrira "jamais aussi inconcevable inconscience des réalités a la guerre été constatée" Le 13 août, ordre est donné au général de faire entrer sa division dans Metz et d'occuper les forts. Le général Coffinière fourni le plan d'occupation dans les redoutes, et la division se retrouva dans l'inaction au grand désespoir de Laveaucoupet. Cela durera jusqu'au 13 octobre, date à laquelle le commandant de place envisage de créer un conseil de défense, que n'accepte pas le général qui refusera également la proposition du Maréchal Bazaine qui désire rétablir l'ordre dans Metz. Toujours ce caractère intransigeant. Le 25 octobre, ce sont les préliminaires de la capitulation menés par le général Changarnier, puis le général de Cissey, et les signatures par le général Jarras. Le Maréchal Bazaine ayant demandé de brûler les drapeaux, Laveaucoupet passera outre. Toujours son caractère entier. Le 28 octobre, il prend la décision de le faire lui-même. Changeant d'idées, il en ordonne la destruction dans les forts où se trouvent toujours ses hommes. Son ordre sera exécuté et sur les soixante-et-onze drapeaux et étendards, onze partirent en fumée. Puis officiers, sous-officiers, soldats et le général vont être internés en Allemagne et en Belgique. Laveaucoupet va l'être à Aix-la-Chapelle où son épouse et ses cinq enfants purent le rejoindre.

Le 21 février 1871, avec les pleins pouvoirs, Thiers est a Versailles. Le 26 février, on y signe les préliminaires du traité de paix, ce qui permet a la famille Laveaucoupet de revenir en France dans les jours qui suivent, et de s'installer à Paris. Ce Paris et cette France qui connaissent une misère effroyable, qui va engendrer la révolte. C'en est trop. L'émeute éclate principalement a Paris. Elle durera du 18 mars au 28 mai. Deux généraux, Clément Thomas et Claude Lecomte sont capturés et fusillés sur la Butte Montmartre au numéro 6, de la rue des rosiers. Le 18 mars 1871, Thiers gagne Versailles et abandonne Paris. Le 28 mars, le maire de Belleville Gabriel Ranvier crie à ses administrés rassemblés : "Au nom du peuple, la commune est proclamé ». Sa durée sera de soixante-douze jours qui seront parmi les plus affreux de notre histoire. Le 3 avril, les "communalistes" tentent une sortie. Ils sont stoppés par l'artillerie du Mont Valérien. Ils refluent en désordre, abandonnant leur chef Gustave Fleurens et son aide de camp Cipriani, qui tentèrent de se dissimuler. Reconnus, dénoncés, arrêtés par les gendarmes, ils furent conduits blessés au capitaine. Celui-ci qui s'appelait Desmarests fendit le crâne de Fleurens d'un coup de sabre. L'historien Creusois René Chatreix signale que parmi les hommes de cette vingtième Légion qui s'enfuirent, trois d'entre eux traversèrent la Seine a la nage. Capturés sur la berge par les hommes de Gallifet, celui-ci en ordonna l'exécution immédiate devant la mairie de Chatou. L'un d'eux était Creusois. Il s'appelait Gédéon J.B. Lechapt né au Bost, commune de Saint-Maurice la Souterraine, le 19 Septembre 1836.

Un détail "la Brigade de Gallifet dépendait de la troisième division d'infanterie que commandait Alexandre Montaudon, né à La Souterraine"

Ces tout premiers morts de la Commune" vont en engendrer des milliers d'autres dans les semaines qui viennent. Le chiffre exact ne sera d'ailleurs jamais connu. Le 7 avril 1871, le général reçoit confirmation qu'il est atteint par la limite d'âge. Ce qui ne l'empêche pas de postuler pour un commandement alors qu'il s'est retiré à Saint-Sulpice le Dunois. Le 15 avril, il est rappelé.



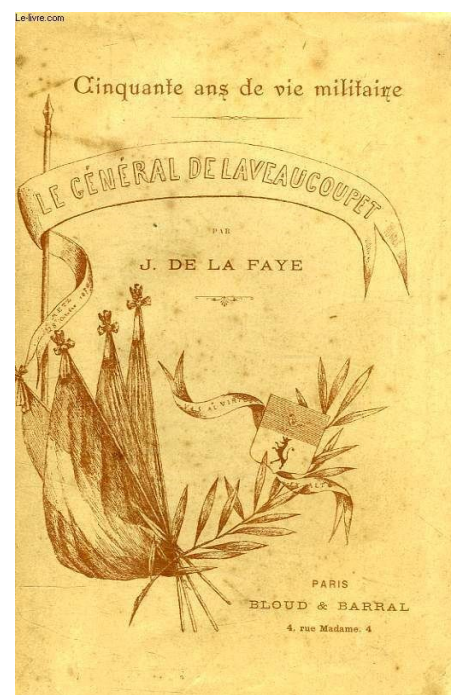
On lui demande de prendre le commandement de la 2ème Division d'Infanterie en lieu et place du général de Maud'huy. On va avoir besoin de sa fermeté. Qu'on songe qu'Adolphe Thiers a obtenu des Allemands que les forces dont il va pouvoir disposer soient portées de quarante à quatre-vingts mille hommes et même à cent mille. Lorsque ces troupes vont attaquer Paris, des français vont combattre d'autres français dans une atmosphère de haine qui caractérise les guerres civiles. Ce sera inhumain et monstrueux. On veut profiter de cette situation pour purger Paris. « *on fusillera comme ou déboise, on fusillera pour fusiller* ». Les prétextes vont être nombreux. Ainsi grand malheur a tout porteur de godillots. Ces chaussures distribuées par la Commune mentionnaient le nom du fabricant « *Alexis Godillot* ». Et tous n'étaient pas « *communalistes* » ceux qui portaient cette marque. Et Gaston de Gallifet, Général de Brigade de Cavalerie qui voyait un air intelligent à celui qui possédait une montre, qu'on était âgé et de ce fait connu 1848 vous conduisait au peloton d'exécution. Et malgré l'hécatombe on chantera "*le temps des cerises*" sur les barricades. Les renforts étant arrivés, l'armée Versaillaise est prête. Depuis le 1er mai, de violents combats se déroulent. Le dimanche 21 mai, la Porte de Saint-Cloud au lieu-dit "*le point du jour*" tombe - les fédérés de garde ayant disparus - Les Versaillais s'y engouffrent en force et sont dans Paris. Le lendemain, ils attaquent sur plusieurs points de la capitale. Ce sera la "*semaine sanglante* ». La Division Laveaucoupet est présente. Le mardi 23 mai, deux Corps d'Armée, dès quatre heures du matin attaquent Montmartre. La Division Laveaucoupet participe à l'assaut. Dans la journée la Butte est conquise et les environs aussi. Sur le sommet le Général fait installer des batteries pour contre-battre celles des fédérés. Le 28 mai, Laveaucoupet est toujours sur place, son Quartier Général se situant place de la mairie. Les rafales des pelotons d'exécution sont fréquentes. Sur dénonciation d'un prêtre, un lieutenant informe le général qu'il a procédé à l'arrestation d'Eugène Varlin, un ouvrier relieur devenu Ministre Délégué aux Finances de la Commune. Varlin fut effroyablement battu après son arrestation. Ne pouvant plus marcher, un œil arraché, on le porta au Général

Laveaucoupet qui ordonna de le fusiller au 6, de la rue des Rosiers, là où furent exécuter Lecomte et Thomas. C'est le jour même, assis sur un escabeau que Varlin, le 28 mai, fut passé par les armes. Au 39 de la rue Condorcet se dissimulait Paschal Grousset. Arrêté le 17 juin « *bien que s'étant habillé en femme* » le Ministre des Affaires Etrangères de la Commune fut remis à Laveaucoupet qui ordonna son transfert à Versailles. Deux arrestations, deux initiatives différentes... C'est jusqu'au 9 juin qu'il restera campé sur les hauteurs de Montmartre avant de changer de Quartier Général. Le 19 juin, sur le front des troupes, il reçoit la plaque de Grand Croix de la Légion d'Honneur et le 29 juin, il participe, avec tous les officiers, au somptueux dîner offert par Thiers à Versailles après la grande revue passée à Longchamp dans l'après-midi. Il se retire à Saint-Sulpice le dunois, d'où il sera rappelé à deux reprises à Paris pour témoigner au procès Bazaine. Il est maintenant dans le cadre de réserve. En 1877, le Maréchal de Mac-Mahon le sollicite pour la députation. Face au docteur Moreau "*le médecin des pauvres*" qui fut proscrit et incarcéré en Algérie pour ses idées d'extrême gauche, le général échoua très largement. A pied ou à cheval, la chasse était restée son plaisir favori. Il venait très souvent en forêt d'Eguzon, particulièrement giboyeuse à l'époque. Pourtant le déclin de sa vie s'annonçait. Vivant à l'ombre du clocher de Saint-Sulpice le Dunois car son ermitage était proche de l'église - il était très assidu aux offices, affirmant ses sentiments religieux qui, depuis sa jeunesse, ne l'avaient jamais quitté. Il avait soixante-seize ans lorsque le Ministre de la Guerre le sollicita pour « *éventuellement* » prendre le commandement de la Division Territoriale de Limoges. Il répondit qu'il était toujours à la disposition du pays. Cette demande eut pour effet de voir le général s'astreindre à une activité dangereuse vu son âge. Il effectua de longues courses, soit à cheval, soit dans une voiture attelée qu'il menait à vive allure, avec une grande imprudence. A quatre-vingt-trois ans, alors qu'il conduisait vivement sa voiture à cheval avec sa fille à ses côtés, madame de Sallmard, la voiture versa. La fille n'eut aucun mal, mais le général eut un poignet cassé et de très nombreuses contusions qui

ébranlèrent sa santé. Il dut renoncer aux promenades journalières, et ne pouvant plus marcher, faire rouler son fauteuil derrière une fenêtre. Le 18 mai 1892, il mourut. Dans les jours qui suivirent, il fut conduit au cimetière de Saint-Sulpice le Dunois par une nombreuse assistance. Madame de Laveaucoupet et ses cinq enfants, les garçons François et Raymond, tous les deux officiers, les filles devenues comtesse de Montaigon, vicomtesse de Sallmard et vicomtesse de la Roque conduisaient le deuil. On remarqua un vieillard tout en larmes qui juste derrière la bière portait les décorations. Il s'appelait Rey, c'était l'ordonnance du Général. Décédé peu après, il repose à la tête du caveau de famille des Laveaucoupet.

Bibliographie

- Le Général de Laveaucoupet - J. de la Faye - 1906
- 1871 - La Commune - Colonel Rousset - 1912
- Histoire populaire de la guerre de 1870 Colonel Rousset - 1910
- Mes cahiers rouges de la Commune - Maxime Vuillaume - 1953 (réédition)
- La véritable histoire de la Commune - JA. Faucher—1961
- Mémoires de la Société Archéologique de la Creuse



A votre service : Les Agents communaux

Services administratifs

Adjoint administratif principal : M^{me} Magali Grenier
Adjoint administratif : M^{me} Nathalie Aourousseau

Services techniques

Adjoint technique polyvalent : M Franck Joyeux
Adjoint technique : M Roland Betoux
Adjoint technique / assistance périscolaire
/ entretien : M^{me} Marie-Christine Léseau

Services scolaires

A.T.S.E.M. : M^{me} Monique Guérot

Cantinières :
M^{me} Marie-Claire Arcin

(St Sulpice, plus garderie du midi)

M^{me} Corinne Guillebaud
(La Celle)

Garderie du midi à La Celle
Dunoise:
M^{me} Patricia Thomas



Bienvenue à Nathalie et à Patricia !

Magali Grenier, adjoint administratif principal, est nommée à temps complet sur le poste de secrétaire de mairie qui est devenu vacant du fait du départ en retraite de l'attaché territorial Annick Beauchet.

Succédant à Magali, Nathalie Aourousseau est embauchée sur le poste intercommunal d'adjoint administratif, 17,50/35^{ème} à La Celle-Dunoise, 16,82/35^{ème} à Saint-Sulpice-le-Dunois.

Patricia Thomas a pris les fonctions de surveillance cantine-garderie cour midi à la Celle Dunoise à la rentrée scolaire de septembre suite au départ volontaire de Michèle Tourteau. Poste annualisé 4,44/35^{ème}.

ETAT CIVIL 2015

Naissances

- Clémence Mauricette COLAS,
Chabanne, le 25 mai
- Alana Camille RENAUD,
Rue de la couture, le 16 octobre

Décès

- Odette Marcelle AUBRUN THIAUDE,
Champtotier, le 22 janvier
- Germaine Aimée EYMERET SADRIN,
Puyléger, le 11 février
- Roland Raymond BARCAT,
Chabanne, le 13 février
- Jacques René LAFFILAY,
le Mas Saint Jean, le 28 février
- Germaine Louise DARDAILLON NADAUD,
Terrassin, le 10 mars
- Guy Jean Pierre DARDAILLON,
Terrassin, le 26 mai
- Stephen Philip BARNARD,
Moulin de la Barde, le 14 août
- Jean-Loup DÉTERNE, Papétee,
rue de l'ancienne gare, le 25 septembre
- Marc PÉRICAT,
le Grand-Montpion, le 21 novembre

Mariages

Vianney Robert André DELEU et Corinne Gilberte Pauline RENAUD
Les Mesures - le 1^{er} août

Yohan Albert Paul GUIGNAT et Anne-Gaëlle Claire CHOUC
Chemin des tilleuls - le 05 septembre

Jacky Alain JONARD et Cécile Alphonsine Emilienne GISLE
Laveaucoupet - le 05 décembre

Inhumations

- Denise Raymonde QUILLON MARTIN,
Chasseneuil (36), le 23 février
- Roger Firmin BONNICHON,
Dun le Palestel, le 06 mars
- Marcel Maxime LAMY,
Guilvinec (29), Place du souvenir, le 30 avril
- Raymond Fernand Maurice DUCOURTIOUX,
MR Bussière, le Courtioux, le 05 mai
- Gaston Ulysse Désiré Raymond DELATRONCHETTE,
Orléans (famille originaire des Mesures) le 17 mai
- Pierre René Georges PERRIN,
MR Bussière Dunoise, Les Villards, le 25 août
- Georges Raymond LAMOUCHE,
Fresselines, Gest, le 26 septembre
- Nathanaëlle Edith Paulette BARON DE OLIVEIRA FERREIRA,
Dun le Palestel, Rousseau, le 07 novembre

Urgence médicale grave :

15



++++
GARDES



En dehors

- des heures d'ouverture habituelles
- des cas d'urgence grave

++++

si vous souhaitez joindre un médecin :

partout en Creuse



Médecin de garde
05.55.41.82.02

Votre appel sera dirigé
vers le médecin de garde

Horizontal

- 1 . Ils sont nombreux à la pratiquer en ce moment
- 2 . Particule de pigment d'agent abrasif
- 3 . Office de genre écologique - Refus Russe
- 4 . Aménage le territoire
- 5 . Ville de Normandie - Nouveau
- 6 . Dont les cheveux sont hérissés
- Chef-lieu de canton de la Marne
- 7 . Lésion inflammatoire des extrémités
- 8 . Règle - Réunion d'étoilés - Ville du Japon
- 9 . Cuvette - Chaîne de montagne en Grèce
- 10 . La punition peut l'être

**V
e
r
t
i
c
a
l**

- A . Se mettait sur la tête des boeufs
- B . Sujet aux céphalées
- C . Il a rafraîchi le Titanic - Beryllium
- D . Sentier pédestre -
- A une extrémité en anneau
- E . Maréchal Prussien - Engin volant
- F . Appréciation de maître - Entre amis -
- Pronom personnel
- G . Soutiennent le navire - Usa
- H . Prend la mer vers le continent
- I . Mot de passe - Voyelles
- J . Technicienne de surface

Résultats
mots croisés
magazine
n° 52 :

NATURALISE
ERINE-ADAM
CANCANIÈRE
R-TIC--E-R
OTAN--S--G
LAMENTABLE
OPA--ELOI-
GARGILESSÉ
ISRAËL-COR
E-EGLETONS

si vous souhaitez
joindre une pharmacie

Pharmacies de garde

pour connaître la pharmacie de garde

appelez le **3237**



- BARAILLE - Saint Sébastien : 05.55.63.50.59
BONGRAND - Dun le Palestel : 05.55.89.04.22
BONNIN - Bussière Dunoise : 05.55.81.62.17
LASFARGEAS - Dun le Palestel : 05.55.89.14.22
SERS - Dun le Palestel : 05.55.89.15.55
VERGUET - St Sulp. le Guérétois : 05.55.52.73.04
VERNET - Saint Vaury : 05.55.80.27.33

Pour vous amuser

Mots croisés de
Claude Barcat



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3				■		■				
4								■		
5					■	■	■			
6								■		
7									■	
8			■			■				
9				■	■				■	
10										



" DANS LES ALPES LE CRÉPUSCULE DES GOMTS BLANCS "

Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois
Mairie - 1 place du souvenir
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois
Secrétariat: 05 55 89 08 17
Maire : 05 55 89 25 47
Télécopie : 05 55 89 25 46
Communication électronique : courriel
Mairie : mairie.st.sulpice.le.dunois@wanadoo.fr



La Mairie à votre service

Horaires d'ouverture au Public du secrétariat

À compter du 1er janvier 2016

Lundi 8h.30 à 12 h 13h.30 à 16h.30
Mardi 8h.30 à 12 h 13h.30 à 16h.30
Mercredi 8h.30 à 12 h 13h.30 à 16h.30
Jeudi 8h.30 à 12 h 13h.30 à 16h.30
Vendredi 8h.30 à 12 h 13h.30 à 16h.30
Samedi 8h.30 à 12 h Fermé

Bibliothèque

Mercredi de 14^h30 à 16^h00

Samedi de 10^h00 à 11^h30

Tél. : 05 55 89 25 48

Possibilité de livrer à domicile les
personnes ne pouvant se déplacer



Permanence des élus

Le Maire reçoit le mardi de 9 à 11 h.
et sur rendez - vous les autres jours

Les Adjointes reçoivent sur rendez-vous
à prendre auprès du secrétariat de mairie
- Bruno Dardaillon le samedi de 10 à 12 h.
- Marie-Claude Guignat le lundi de 9 à 10h.
- Robert Dumoulin le jeudi de 9 à 10h.

Du 27 mars au 10 avril 2016



Exposition d'Art



Magazine semestriel d'informations municipales :

Dépôt légal : 1989 sous le n° 046

Directeur de publication : Gérard Delafont, Maire

Rédaction : Gérard Delafont,

Annick Beauchet, Marie-Claude Guignat, Magali Grenier

Photographies : Gérard Delafont, Claude Barcat, Annick Beauchet, Robert Dumoulin,
Sophie Marcillat, Marie-Claude Guignat.

Mise en page : Annick Beauchet, Magali Grenier

Distribution : Franck Joyeux

Imprimé par : Espace copie plan - Rue du Docteur Brésard - 23000 Guéret